

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - AVRIL 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, rumeurs de tentatives de déstabilisation	1
▶ Démission du gouvernement Ravelonarivo, le gouvernement d'Olivier Solonandrasana Mahafaly.....	5
▶ Mise en place des institutions de la IVème République	10
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie	11
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	12
▶ Traite de personnes, prostitution de mineures	12
▶ Insécurité, vindicte populaire, kidnappings.....	13
▶ Justice, gouvernance, réconciliation nationale.....	15
▶ Education, enfance, santé	18
▶ Liberté de la presse, code de la communication	20
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	21
▶ Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier	21
▶ Banque mondiale, coopération.....	24
▶ Vie des entreprises, divers	25

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, rumeurs de tentatives de déstabilisation

01/04 - Le sénateur Lylison René, à l'origine des échauffourées qui ont marqué la journée de commémoration du 29 mars 1947, viserait la place du septième vice-président du Sénat, poste réservé à un groupe d'opposition et non encore attribué du fait qu'aucune opposition constituée ne s'est encore déclarée officiellement. La plateforme Mapar, à laquelle l'ancien co-directeur de la FIS appartient, n'a pas l'intention de franchir le pas. De plus, pour être reconnue comme groupe parlementaire cette plateforme devrait compter au moins cinq sénateurs alors qu'elle n'en possède que deux. Selon d'autres sources, l'attitude du colonel Lylison, à l'origine de ces troubles, fera l'objet d'un examen par le bureau permanent du Sénat. Pour le vice-président de la Chambre haute, Riana Andriamandravy, « *le sénateur n'a pas respecté l'éthique et la déontologie de l'institution* ». Certains le suspectent d'avoir tenté de reproduire les événements de 2009 qui ont conduit à la chute du régime. « *La présence à Ambohitavo des différents acteurs du coup d'État militaire de 2009 a été remarquée, note Ma-TV. Il ne manquait plus qu'Andry Rajoelina* » qui ne fait plus que de rares apparitions au pays, depuis qu'il a établi son domicile en France avec sa famille.

Selon *Midi*, la hache de guerre entre le sénateur Lylison René et le général Florens Rakotomahanina, tous deux officiers supérieurs de gendarmerie, est enterrée. Le bureau permanent du Sénat, sous la houlette de son président, Honoré Rakotomanana, se serait employé à réconcilier les protagonistes. Reste qu'un groupe de sénateurs affirme que « *mener une manifestation publique et amener indirectement à huer des chefs d'institution, dont le président de la République, n'est pas digne d'un membre d'une institution de sages comme le Sénat. Le comportement du sénateur Lylison pourrait être digne du chef commando qu'il était mais non d'un sénateur* ».

05/04 - Le sénateur Lylison dément qu'une médiation ait été organisée avec le général Rakotomahanina. Aucune tentative de rapprochement entre les deux officiers n'aurait eu lieu. Les adversaires politiques de l'élu du Mapar annoncent leur intention de déposer une requête à son encontre auprès du Bianco et du Samifin pour « *enrichissement trop rapide et inexplicable* ». Il lui serait notamment reproché une trop grande proximité avec des trafiquants de bois de rose durant la période de Transition.

01/04 - L'annonce officielle de la candidature de Marc Ravalomanana à la prochaine présidentielle relance le débat sur son éligibilité. Sa condamnation par contumace intervenue durant la Transition pourrait constituer un premier handicap mais pour le juriste Ranesa Firina, seules les condamnations définitives peuvent faire obstacle à une candidature or l'ancien président n'a jamais accepté le verdict rendu par contumace par une cour ordinaire. La jurisprudence pourrait aussi lui venir en aide : un cas similaire s'était déjà produit en 2007 avec de la candidature de Pierrot Rajaonarivelo. Autre question en débat : l'interprétation de l'article 45 de la Constitution qui stipule que le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. « *Cet article ne s'applique qu'au président en exercice. Le dernier mandat de Marc Ravalomanana est régi par la Constitution de 2007, donc cet article ne porte pas atteinte à sa candidature* », estime un constitutionnaliste. Le projet de loi rectificative sur la réconciliation nationale peut aussi être pris en considération. Il stipule que toute candidature remplissant les conditions est admise, dès lors qu'elle apporte l'apaisement. L'élimination directe ou indirecte d'un ou de plusieurs candidats pourrait être source d'un nouveau problème politique. Si l'ancien exilé d'Afrique du Sud a déjà fait savoir à la mission électorale du Pnud qu'il faudrait compter avec lui en 2018, c'est probablement pour prévenir d'éventuelles tentatives de le mettre sur la touche. L'amertume du « *ni...ni* » [ni Ravalomanana ni Rajoelina], imposé par la communauté internationale lors des élections de fin de Transition est encore bien présente dans les esprits des soutiens de l'ancien président. La question reste néanmoins posée de savoir si la communauté internationale maintiendrait sa position après le rétablissement de l'ordre constitutionnel intervenu. Des rumeurs font par ailleurs état d'un projet de réforme de la Constitution qui viserait à évincer les deux protagonistes de la crise de 2009 pour laisser le champ libre à l'actuel chef de l'Etat¹. *Midi* évoque notamment un amendement qui pourrait fixer à 45 ans l'âge minimum des candidats, mettant ainsi Andry Rajoelina sur la touche.

06/04 - « Ravalomanana ou Marc-la-revanche », titre *Jeune Afrique*. « Marc Ravalomanana a décidé de se présenter à l'élection présidentielle de 2018. Son adversaire ? La France, qu'il juge complice de sa chute il y a sept ans ». Le titre écrit : « *Depuis sa tournée de quasi-chef d'État en Asie, en janvier, personne ne doutait plus de sa volonté de se présenter à l'élection présidentielle de 2018. Marc Ravalomanana a dévoilé ses intentions le 24 mars, en marge d'une rencontre avec une mission électorale du Pnud. Un hasard ? 'On est en plein dans les commémorations du 29 mars 1947, qui rappellent la violente répression par les colons de l'insurrection malgache', souligne un conseiller de Hery Rajaonarimampianina. Le message, subliminal, n'est pas innocent. Depuis qu'il a été chassé du pouvoir, en mars 2009, Marc Ravalomanana conserve une dent contre la France. Il avait alors accusé Paris de soutenir Andry Rajoelina. (...) Autre coïncidence : l'annonce de sa candidature est intervenue à la fin de la visite de Michaëlle Jean, la secrétaire générale de l'OIF, venue faire le point sur l'organisation du prochain Sommet de la Francophonie. 'Ce Sommet passe pour une gabegie, constate un analyste politique membre d'un parti d'opposition. Le peuple vit dans la misère et personne n'a l'impression d'en profiter. Ici, tout le monde en veut un peu à la France. D'ailleurs, le problème des îles Eparses ne refait pas surface par hasard'. Alors, Ravalomanana, bientôt candidat contre la France ? Pas sûr, car la justice pourrait bien contrecarrer ses ambitions* », conclut *Jeune Afrique*.

06/04 - Le torchon brûle de nouveau entre Marc Ravalomanana et le ministre chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire, Rivo Rakotovo, au sujet de la propriété d'un terrain à Andohatapenaka. Objet du litige : le transfert d'une gare routière sur un terrain qui appartiendrait à Alma, société du groupe Tiko. L'ancien président a fait obstacle aux travaux de mensuration ordonné aux géomètres. Selon le fondateur du groupe, « *Rivo Rakotovo ne fait qu'accaparer les terrains d'autrui. Il est en train de montrer son mauvais comportement* » et de pousser la population à la révolte. Et d'ajouter que le président du parti présidentiel HVM aurait dû négocier avec la commune d'Antananarivo dirigée par son épouse. Marc Ravalomanana a brandi à la presse un document officiel qui attesterait de son titre de propriété sur le terrain mais Rivo Rakotovo conteste la validité de l'acte de vente signé en décembre 2008 au profit de la société Alma et qui aurait été annulé en 2009. Le terrain serait donc resté la propriété de l'Etat. Marc Ravalomanana se plaint à se présenter comme le défenseur des citoyens expropriés, dont les habitations sont détruites ou menacées de destruction, note un observateur. Moins de 24 heures après l'échange tendu entre l'ancien président et le ministre, ce dernier a fait procéder à la clôture du terrain. Les travaux de construction de la gare routière ont débuté.

27/04 - Lalao Ravalomanana, interdite d'antenne à TVM ? La consigne aurait été donnée par la direction de la chaîne lors d'une récente conférence de rédaction. Cette censure, si elle est confirmée, serait en lien avec les ambitions politiques de son époux qui a annoncé officiellement sa candidature aux élections présidentielles de 2018. Il est reproché à l'ancien président d'utiliser le statut de son épouse, maire de la capitale, pour apparaître sous les feux des projecteurs en toutes circonstances.

¹ Cf. revue de presse de mars 2016, p.6
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

02/04 - Une mission électorale des Nations unies rencontre l'Ordre des journalistes de Madagascar. A l'ordre du jour : l'examen des textes qui réglementent l'organisation des élections. La rencontre a permis de pointer du doigt les lacunes textes en vigueur, qui nécessiteraient une réforme du code électoral ou une modification de la Constitution. Celle-ci stipule en effet que « *le président de la République en exercice qui se porte candidat aux élections présidentielles démissionne de son poste 60 jours avant la date du scrutin présidentiel* ». Le code électoral pour da part indique que « *les élections ne devront pas être organisées pendant une période de pluies, sauf en cas de force majeure* ». L'article 47 de la Constitution souligne en outre que « *l'élection du président de la République a lieu 30 jours au moins et 60 jours au plus avant l'expiration du mandat du président en exercice* ». Hery Rajaonarimampianina ayant pris ses fonctions en janvier 2014, il faut s'attendre à ce que la présidentielle de 2018 soit organisée en période des pluies, en violation du code électoral. Les débats avec la mission Des Nations unies ont également porté sur les attributions de la CENI, que l'Ordre des journalistes juge « *subordonnée à l'État* » et privée de toute initiative en matière d'organisation des élections.

07/04 - « Monsieur le président, démissionnez ! » écrit Saraha Rabeharisoa, présidente du nouveau parti PLD, dans une longue lettre ouverte. Le parti pointe du doigt « *un système pervers* » qui entretiendrait l'exclusion et aggraverait les inégalités entre riches et pauvres, urbains et ruraux. Il critique la prise de grandes décisions impactant la vie des populations sans consultations préalables, alors qu'à mi-mandat aucune des promesses présidentielles n'a été tenue. « *La démocratie fonctionne quand tous les Malagasy peuvent faire valoir leurs droits, s'acquitter de leurs responsabilités en tant que citoyens actifs et demander des comptes au gouvernement* », estime le parti. La tenue d'une élection présidentielle anticipée serait, d'après lui, la seule solution pour sauver le pays de l'instabilité politique. « *Votre Excellence, Monsieur le président, il faut choisir maintenant et emprunter une autre voie mais non celle que vos prédécesseurs ont empruntée. Monsieur le président, démissionnez ! Servez-vous des exemples du passé pour vous aider et soyez lucide et juste pour l'avenir de notre cher pays* », écrit encore Saraha Rabeharisoa.

08/04 - « 156 partis politiques n'ont pas encore effectué leur déclaration d'existences comme la loi l'exige », annonce le ministère de l'intérieur. La date butoir pour régulariser leur situation a été fixée à fin avril. A ce jour, seuls 31 partis seraient en règle. Le défaut de déclaration peut condamner les récalcitrants à devoir payer une amende. Le Conseil d'État peut aller jusqu'à prononcer leur dissolution, comme cela s'est déjà produit l'an passé pour 37 d'entre eux.

20/04 - 976 000 nouveaux électeurs ont été enregistrés depuis le recensement de 2013 ayant servi de base aux élections présidentielles et législatives, jusqu'à la clôture, le 15 avril. Soit, une hausse de plus de 11 % en trois ans. Cette augmentation serait essentiellement due à la campagne de sensibilisation menée par la CENI. La forte croissance démographique explique aussi mécaniquement cette progression. A ce rythme, la Grande Île pourrait compter plus de 9 millions de votants en 2018, pour une population estimée à 23 millions d'habitants. Le nombre d'électeurs potentiels qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale est estimé à une centaine de mille. Il s'agirait principalement de personnes ne possédant pas de cartes d'identité ou des certificats d'état civil.

« Les politiciens mettent en colère la société civile », titre RFI. Dans un véritable réquisitoire, le mouvement Rohy regroupant une centaine d'associations s'attaque aux hommes politiques, jugés « *immatures* » et qui « *ridiculisent* » le pays. « *Le scandale récent né de la méthode dont le précédent premier ministre a été remercié a jeté le discrédit sur le pays et la honte sur la population* » affirme un communiqué². « *Il est temps de rappeler aux dirigeants à tous les niveaux de l'État qu'en tant que représentants du peuple, ils leurs sont redevables* » tonne-t-il. Les raisons de cette colère sont multiples : les trafics continuent en toute impunité et certains responsables sont même nommés à des postes importants, les structures de lutte contre les abus ne sont toujours pas en place malgré les annonces, la corruption et de nombreuses entorses à l'Etat de droit perdurent, la méthode de gouvernance est qualifiée d'« *arbitraire* », l'administration est incompétente et défaillante. La pauvreté s'enracine. La sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la justice ne sont plus correctement assurés alors que les dirigeants « *ne pensent qu'aux prochaines élections présidentielles* », peut-on lire. Ils ne proposent aucune vision à long terme et se contentent de gérer leurs « *business* », déplore encore le communiqué. Les organisations de la société civile demandent au président de la République de prendre ses responsabilités. Elles interpellent également le nouveau gouvernement et le somment de s'attaquer réellement aux problèmes de la population.

21/04 - Le commandement au sein de l'armée et de la gendarmerie nationale change de main. Deux généraux de brigade sont nommés aux dépens d'une flopée de plus hauts gradés. Le général Lantao-rijaka Razafindrakoto est ainsi nommé chef d'Etat-major général (CEMGAM), son camarade de promotion, le

² Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/97/43/448497/110279478.pdf>

général Jean de Dieu Ramiandrisoa, est nommé aux commandes de la gendarmerie nationale. Lors de la passation de service, le ministre de la défense a évoqué la nécessité de rajeunir le commandement. Des généraux divisionnaires devront être remplacés, ne pouvant pas être placés sous les ordres d'un officier de grade inférieur. Certains, proches de la retraite, pourraient se retrouver sans portefeuille, « avec la frustration en sus », alerte *L'Express*.

23/04 - Des suspicions de tentative de déstabilisation visent certaines personnalités de la Transition.

Des enquêtes les concernant seraient en cours de réactivation. Elles porteraient sur des affaires de détournement de deniers publics, de blanchiment d'argent, de trafic de ressources naturelles ou encore d'escroquerie. Seraient notamment visés un ancien membre du gouvernement, un opérateur économique proche du pouvoir de l'époque et un militaire, compagnon d'une femme politique. L'inspection générale de l'État (IGE) avait mené des enquêtes approfondies sur ces affaires mais elles auraient été classées sans suite. L'homme d'affaires serait mis en cause pour détournements et trafic d'influence ayant engendré d'importantes pertes pour la Jirama. Un dossier avait été transmis à la chaîne pénale anti-corruption. L'intéressé est actuellement dans le collimateur du parquet de Paris pour des faits de détournement de fonds et de trafic de bois précieux. La femme politique, compagne d'un militaire, serait actuellement en litige avec des opérateurs chinois. Au-delà du volet judiciaire de ces affaires, le pouvoir suspecterait ces personnalités d'œuvrer au financement d'actes de déstabilisation.

29/04 - Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat : « Je n'ai pas le temps d'orchestrer des mouvements de contestation ».

Des rumeurs insistantes attribuent à l'homme d'affaires d'entretenir des foyers de tension pour déstabiliser le pouvoir. « *Je suis un opérateur économique à la tête de nombreuses sociétés dont la gestion accapare toutes mes journées. Je n'ai pas le temps et je ne vais pas perdre mon temps à orchestrer de tels mouvements de contestation. (...) On cherche un bouc émissaire à qui attribuer la responsabilité de la déconfiture [du pouvoir]* », déclare-t-il à *Madagascar Matin* et *La Vérité*, organes pro-Rajoelina. Le nom du PDG du groupe Sodiat est également avancé dans l'affaire des bois de rose saisis à Singapour. Suspecté de compromission dans ce trafic, Mamy Ravatomanga a été frappé en 2015 d'une interdiction de sortie du territoire (IST) qui court toujours, bien qu'elle ait été invalidée par le parquet général pour absence de base légale. « *Je tiens à rappeler que cette affaire des bois de rose de Singapour remonte à 2013. Depuis qu'elle a éclaté, à aucun moment, je n'ai fait l'objet d'une quelconque convocation s'y rapportant, à quelque titre que ce soit. Que ce soit d'ailleurs de la part des autorités malgaches que de celles de Singapour* », affirme-t-il.

26/04 - Suite à de rumeurs de préparatifs d'insurrection, le commandant de la gendarmerie nationale, le général Florens Rakotomahanina, renouvelle l'interdiction de toute manifestation sans autorisation.

Cette mesure est valable « *pour tout groupe de personne, association de quel que soit son statut* », précise-t-il. La crainte des autorités est fondée sur une possible conjonction de mécontentements susceptibles de s'exprimer dans la rue : syndicalistes d'Air Madagascar non reclassés, soutenus par des collègues de la Jirama et certains hommes politiques, vendeurs ambulants pourchassés par la municipalité d'Antananarivo, greffiers, agents pénitentiaires, enseignants, transporteurs... « *Des personnes malintentionnées programment des troubles d'envergure dans la capitale en profitant des manifestations actuelles. Aussi, mieux vaut prévenir que guérir* », prévient le préfet de police. Des informations circulent sur des projets de déstabilisation fomentés par des anciens du régime de Transition, avec l'appui d'opérateurs économiques et de militaires. Des dossiers judiciaires gelés les concernant auraient été réactivés pour les dissuader dans leur entreprise. La date anniversaire du 13 mai 1972 aurait été retenue pour provoquer des troubles. Des armes et des munitions n'auraient pas été rendues par certains responsables. Un arsenal qui pourrait réapparaître à cette occasion, redoute une source proche du dossier. Le préfet de police a indiqué tout récemment que les événements célébrant la fête du travail n'auront pas besoin d'autorisation. Revenant sur ses déclarations, il précise qu'il ne faut pas confondre « *célébration* » et « *manifestation* ».

L'Express rappelle la maxime née de tous les soulèvements populaires successifs : « *Ceux qui sèment en mai, iront au palais* ». « *Les intentions sont assez claires pour certains initiateurs de ces mouvements de foule qui cristallisent diverses frustrations cumulées depuis deux ans. (...) Tout devrait commencer en mai pour se terminer avant la fête nationale. Autrement dit le défilé militaire de la 56ème fête de l'indépendance se fera avec un nouveau chef suprême des armées qui aura réussi à convaincre les casernes de ne plus prendre d'ordre du pouvoir en place. On l'aura deviné, cela se fera par le biais d'espèces sonnantes et trébuchantes. On ne change pas une recette qui gagne. D'aucuns en salivent déjà à l'idée de voir le mandat de Rajaonarimampianina écourté. (...) Quand on n'a plus rien à espérer de la vie, rien à attendre du pouvoir, l'énergie du désespoir est la meilleure stimulation pour devenir commando suicide* », écrit le quotidien.

Le quotidien *Les Nouvelles* voit dans ces mesures une violation du droit de réunion et de manifestation protégé par les conventions internationales ratifiées par Madagascar, ainsi que des droits reconnus dans la Constitution.

27/04 - Des échauffourées et des arrestations dans plusieurs quartiers de la capitale. Les forces de l'ordre de l'Emmo/reg se sont employées à éteindre des foyers de tension en divers endroits de la capitale. Les transporteurs urbains et suburbains ont manifesté leur opposition aux contrôles routiers effectués par la cellule d'intervention routière (CIR), structure mise en place par le ministère des transports en 2015 et chargée d'assainir le secteur du transport terrestre. Les transporteurs grévistes exigent sa dissolution, dénonçant le racket dont ils seraient victimes. Ils protestent également contre le mauvais état des routes qui cause une détérioration accélérée des véhicules. Des représentants du réseau de défense des droits des consommateurs de Madagascar (VOMZM) ont grossi les rangs des transporteurs grévistes. Les échauffourées qui se sont produites ont donné lieu à quatre interpellations. Le ministère des transports a décidé de suspendre l'activité de la CIR.

Des manifestations spontanées se sont produites dans plusieurs quartiers de la capitale pour protester contre des coupures d'électricité récurrentes et des ruptures d'approvisionnement en eau.

TVM et RMM, chaînes audiovisuelles publiques, ont été placées sous haute surveillance en raison des rumeurs de coup d'Etat, indique *Midi*.

28/04 - Les ex-militaires et les militaires de réserve de l'association Anamir menacent de se joindre le mouvement revendicatif pour exiger le règlement de revalorisations indiciaires validées par le Conseil d'Etat en 2010, alors que l'actuel chef de l'Etat était ministre de finances. Toutes leurs démarches engagées depuis cette date sont restées lettre morte. Créée en 2002, l'association compterait plus de 4 000 membres. Le refus de l'Etat de satisfaire ces revendications pourraient inciter certains membres à rejoindre les rangs des dahalo et des bandes criminelles.

► **Démission du gouvernement Ravelonarivo, le gouvernement d'Olivier Solonandrasana Mahafaly**

05/04 - Hery Rajaonarimampianina annonce qu'il se prépare à un remaniement, qui aura lieu « au moment opportun ». La relation entre le chef de l'Etat et son premier ministre se dégrade de jour en jour, le malaise s'amplifie au sommet de l'Etat. Le président de la République ne se prive plus d'adresser des remontrances à ses ministres, court-circuitant le chef du gouvernement. La presse rappelle que le premier ministre n'avait pas été invité au récent « *dialogue politique Madagascar-UE* ». Il avait dû faire du « *forcing* » pour faire acte de présence, sans pouvoir prendre la parole. Annoncé déjà à deux reprises, le remaniement semble inévitable. Pourtant, le président a du mal à prendre sa décision. Des pressions pèsent sur lui, indiquent-on et selon certaines rumeurs le premier ministre aurait sollicité le soutien de l'Eglise catholique. Celle-ci a fait savoir qu'elle s'abstiendra de prendre parti. L'organisation des sommets du Comesa et de la Francophonie requiert de la stabilité, fait-on observer. Les bailleurs de fonds attendent que le pays affiche un climat politique apaisé. Un remaniement, s'il a lieu, risquerait donc de délivrer une image négative de la situation du pays.

08/04 - L'annonce d'un remaniement gouvernemental imminent a mis en émoi les députés, qui, d'après la Constitution, ont leur mot à dire sur la désignation du nouveau premier ministre. Chaque camp se mobilise et cherche à rallier les indécis, n'hésitant pas à jouer, déplore-t-on, sur la fibre régionale, voire à monnayer des ralliements. « *Le risque de retour au galop de la corruption n'est pas à écarter* », écrit *L'Express*. Une situation déjà vécue lors des tentatives de vote d'une motion de censure ou de vote de la motion de déchéance du président de la République, courant 2015.

07/04 - Bras de fer entre le président de la République et le premier ministre : Jean Ravelonarivo défie Hery Rajaonarimampianina. « *Je vous le répète, je ne démissionnerai pas quoiqu'il arrive. C'est la Constitution qui m'a installé et c'est la Constitution qui peut me démettre* », affirme-t-il. Une réponse allusive à l'ultimatum que le chef de l'Etat lui aurait adressé. Jean Ravelonarivo s'en remet donc à la Constitution, même si celle-ci accorde la prérogative de révocation du premier ministre au chef de l'Etat en cas de faute grave ou de défaillance manifeste, ce qui semble difficile à établir. Jean Ravelonarivo martèle en effet qu'il n'est compromis ni dans le trafic de bois de rose ni dans les nombreuses affaires de corruption qui défrayent la chronique. Au contraire, laisse-t-il entendre, la mise en place de la chaîne spéciale contre les trafics serait bloquée par la présidence. Son leitmotiv « *tolérance zéro* » semblerait gêner la présidence, croit savoir un proche du premier ministre, qui met en cause l'entourage immédiat du chef de l'Etat, y compris la « *première dame* », à qui certains attribuent une forte influence sur les grands dossiers. La détérioration des relations entre les deux têtes de l'exécutif trouverait son origine dans le lancement d'une enquête à l'encontre de Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale du président et bailleur de fonds du parti présidentiel HVM, qui a été convoquée par l'inspection générale de l'Etat pour un supposé détournement de fonds dans un projet communal. Une goutte d'eau qui aurait conduit le chef de l'Etat à lancer son ultimatum. Mais le différend entre les deux hommes remonterait à l'épisode de la tentative de faire adopter par l'Assemblée nationale la déchéance du chef de l'Etat, opération qui, laisse-on entendre, aurait été conduite en sous-main par Jean

Ravelonarivo. Les proches du président reprocheraient également au premier ministre d'avoir refusé de travailler à un projet de réforme constitutionnelle qui écarterait Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana de la prochaine présidentielle.

08/04 - Le premier ministre « présente sa démission » et celle de son gouvernement. « *Le président de la République a accepté la démission présentée par le premier ministre Jean Ravelonarivo* », indique un décret signé par le chef de l'État. « *Jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, les membres du gouvernement démissionnaire assurent l'expédition des affaires courantes* », ajoute le texte lu par le secrétaire général de la présidence. Aucune explication officielle n'a été donnée sur les raisons de cette démission dont les circonstances ont suscité des interrogations. **Quelques heures en effet après la lecture de ce communiqué, le premier ministre affirmait avoir été informé de sa démission par la presse.** Tout en contestant le procédé, Jean Ravelonarivo a précisé que « *dans l'intérêt supérieur de la nation* » il remettrait sa démission « *en temps voulu et opportun* ». « *Echec et mat, le président a fini par gagner et obtenir quasiment de force la démission du premier ministre. C'est un limogeage à peine déguisé, il y a probablement eu beaucoup de marchandages* ». C'est ainsi qu'un politicien proche de Jean Ravelonarivo décrit la situation.

Les députés membres de la majorité parlementaire se sont réunis immédiatement à l'Assemblée nationale en vue de constituer une première liste à proposer en tant que premier ministre, conformément à l'article 54 de la Constitution. Le député du Tim Guy Rivo Randrianarisoa indique que son parti proposera de façon officielle le nom de Marc Ravalomanana. Il affirme que son parti « *est prêt à travailler avec le président Rajaonarimampianina pour le développement de Madagascar* ».

Radio Vatican écrit : « *Madagascar, pays fragile et instable, se retrouve une nouvelle fois plongé dans la confusion* ». L'Express s'interroge : « *Y-a-t-il alors eu démission ou pas ? La confusion est totale* ». Le premier ministre avait encore martelé tout récemment son intention de ne pas démissionner. La présidence n'a pas divulgué le contenu même de la lettre que le chef du gouvernement aurait écrite. Il se pourrait donc que le chef de l'Etat ait contraint Jean Ravelonarivo à démissionner. Quoi qu'il en soit, écrit le quotidien, « *la crise est manifeste au sommet de l'État* ».

Officier général de l'armée de l'air, général de brigade aérienne depuis le 1er février 2014, Jean Ravelonarivo avait été nommé premier ministre le 14 janvier 2015 en remplacement de Kolo Roger. Présenté par Hery Rajaonarimampianina comme étant « *un homme d'expérience* », le général avait présenté son gouvernement 10 jours plus tard. Le général est diplômé de troisième cycle en relations internationales du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (CEDS) de Paris. Certains le donnent déjà comme ambassadeur à Paris.

11/04 – Après la plus grande confusion, Olivier Solonandrasana Mahafaly, ministre de l'intérieur et de la décentralisation sortant, nommé premier ministre. Une délégation composée du président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, du bureau permanent de l'Assemblée et de représentants parlementaires, avaient remis peu avant une liste de 14 personnalités proposées au poste, conformément à l'article 54 de la Constitution qui confère cette fonction à l'Assemblée. Olivier Solonandrasana Mahafaly était au nombre des proposés sur cette liste adoptée par une centaine de députés. « *Il n'y aura pas de problème puisqu'on a appliqué l'article 54 de la Constitution stricto sensu* » a déclaré le président de l'Assemblée nationale. « *Il n'y aura donc pas de nouvelle crise institutionnelle* ». « *Devant la cacophonie sur la démission du premier ministre et par respect des règles démocratiques, les députés TIM n'ont pas fait de proposition et n'ont pas signé* », explique le député Guy Rivo Randrianarisoa. Le groupe parlementaire Mapar pro-Rajoelina n'a pas adhéré à cette démarche.

Âgé de 52 ans, né à Nosy Be et originaire de Toliara, ancien séminariste converti à l'islam, détenteur d'une maîtrise de philosophie³, Olivier Mahafaly Solonandrasana dispose du soutien solide des proches conseillers du chef de l'Etat et, affirment certains, de la première dame Voahangy Rajaonarimampianina. Administrateur civil de formation et spécialiste des élections, Olivier Solonandrasana Mahafaly a grandement contribué aux victoires du parti présidentiel HVM aux élections municipales et sénatoriales. Sa promotion est perçue par les analystes comme une récompense, avec pour mission, écrit *Sobika*, d'offrir à Hery Rajaonarimampianina son deuxième mandat en 2018.

Lors des derniers scrutins, de nombreuses voix l'avaient accusé de pressions sur les électeurs et sur les responsables de l'administration territoriale. Il a toujours démenti avoir eu recours à des méthodes prohibées. C'est aussi son département qui avait préparé les projets de textes controversés interdisant les photos et les noms propres sur les bulletins de vote des communales. Ce texte avait handicapé beaucoup de candidats qui misaient sur leur photo pour engranger des voix. Une interdiction qui a offert un avantage certain au parti présidentiel, formation politique sans aucune assise populaire. Mal ficelé et mal défendu, son projet de subdiviser Antananarivo en six arrondissements municipaux puis de réunir Antananarivo et ses communes périphériques dans la circonscription de la capitale n'a pas abouti. Son département n'ayant pas

³ Cf. le CV Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/09/12/448497/110079131.pdf>

réussi à faire passer le texte, le parti présidentiel a dû se résigner à ne présenter aucun candidat dans la capitale. Le candidat qu'il a soutenu a d'ailleurs logiquement perdu.

Le ministre de l'intérieur sortant fait partie des premiers membres du gouvernement à avoir effectué sa déclaration de patrimoine (16 février 2015) auprès de la HCC.

En mars 2016, Olivier Solonandrasana Mahafaly a connu un grave problème de santé qui a suscité les pré-occupations de la présidence et provoqué une vive polémique : alors qu'il avait été admis au CHU de la capitale pour hémorragie digestive, une source proche de la présidence avait lancé des rumeurs selon lesquelles son épouse aurait empêché le premier ministre de se rendre à son chevet. Le directeur d'établissement du CHU/JRA avait démenti les informations relayées par voie de presse, avant d'être limogé. Olivier Mahafaly avait été transféré dans un établissement hospitalier de La Réunion.

Commentaire de l'éditorialiste de Tribune⁴ : « de nos jours, quels sont les critères pour devenir premier ministre à Madagascar ? Réponse : ne pas être considéré comme une menace par les dames influentes qui n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs affaires. (...) Jean Ravelonarivo, quant à lui, y a perdu des plumes, sans doute à force de s'arracher les cheveux. Ayant tenté de mettre le holà face aux dérives sans balises, il a fini par énerver certaines proches du président Rajaonarimampianina. Depuis quelques temps, il y a eu plusieurs bras de fer plus ou moins discrets entre lavoloha et Mahazoarivo, pour ne citer que la récente enquête étouffée dans l'œuf de l'Inspection générale de l'Etat au sujet de Claudine Razaimamonjy (conseillère de Hery Rajaonarimampianina) qui aurait bénéficié dans des conditions opaques d'une dizaine de marchés publics financés par des subventions exceptionnelles octroyées par Olivier Mahafaly, ministre de l'intérieur, ou encore l'affaire Bekasy, accusé de trafic de bois précieux mais mystérieusement sorti des geôles puis des frontières, sur un coup de fil d'une personne importante face à laquelle même l'opposition du premier ministre Ravelonarivo n'a pas pesé lourd. Mahafaly sera-t-il donc l'homme de la situation ? Certainement oui. Mais reste à savoir pour qui. (...) Il est évident que les clans politico-mafieux préféreraient qu'on ne leur mette pas des bâtons dans les roues, surtout à l'approche d'une période électorale qui nécessite que le parti au pouvoir organise le quadrillage du territoire, et que les partis (au pouvoir ou non) remplissent les caisses officielles et officieuses. (...) Reste à savoir si les structures actuelles permettent d'espérer une éclaircie dans la lutte contre la corruption pour gérer tous ses appétits croissants, et si le nouveau premier ministre aura les reins et la volonté d'assainir la situation que l'on voit depuis le début de la Transition de 2009 jusqu'à ce jour. Pour les partenaires du pays qui sont invités à contribuer au financement du Programme national de développement, il n'est pas évident qu'une telle instabilité à la tête du gouvernement soit rassurante. (...) Pour nous autres citoyens, (...) la question est de savoir si le changement de premier ministre va régler les problèmes de la vie quotidienne sans changement dans les pratiques incongrues, on pourra faire autant de rotations que l'on veut à la tête du gouvernement, mais le résultat sera le même. On ne va pas faire de procès d'intention, et on attendra de voir le nouveau PM à l'œuvre. Toutefois, le passé récent d'Olivier Mahafaly ne présente pas de faits positifs marquants. (...) Il semble que son passage à la tête du ministère de l'intérieur ait été marqué par l'autorisation octroyée, sur financement d'on ne sait trop qui dans un contexte géopolitique qui rend la décision curieuse, de la construction de plus de 2000 mosquées ».

Pour Sobika, Hery Rajaonarimampianina a déshabillé Pierre pour habiller Paul. L'arrivée d'Olivier Mahafaly Solonandrasana pour succéder au général Jean Ravelonarivo, n'apportera rien de bon. La rocambolesque « démission au forceps » de Jean Ravelonarivo ne pourra que « renforcer la vigilance de la communauté internationale qui a eu toujours des doutes sur l'intégrité du pouvoir et sa volonté d'établir un véritable Etat de droit ». « Ayant été récemment cité dans une affaire de suspicion de corruption impliquant une conseillère du chef de l'État, sa nomination pourrait ne pas envoyer un bon signal aux partenaires techniques et financiers », écrit pour sa part L'Express.

Pour Madagate, « ce premier ministre aux ordres de l'entourage de la famille Rajaonarimampianina va exceller à effacer toutes les poursuites concernant cet entourage. Particulièrement les détournements de deniers publics perpétrés par Claudine Razaimamonjy ». « Claudine Razaimamonjy bénéficie d'un quasi-monopole sur les marchés publics dans toute l'île. Quand ce n'est pas elle ou sa société qui se met en avant, elle utilise une myriade de sociétés-écran », ajoute La Gazette.

Olivier Mahafaly représente pour beaucoup d'observateurs « le changement dans la continuité », rapporte *Jeune Afrique*⁵, qui met en avant l'homme de confiance et sa proximité avec la première dame, Voahangy Rajaonarimampianina. « C'est à lui, ministre de l'intérieur, qu'on a le plus reproché de ne pas s'attaquer au problème sécuritaire, alors que les attaques de bandits armés se sont multipliées ces derniers temps avec le trafic de zébus, de même que les vols à main armée », estime Lova Rabary, journaliste à L'Express. L'opposition lui reproche aussi d'avoir participé à la propagation d'un islam jugé radical. Depuis

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/22/37/448497/110087161.pdf>

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/54/52/448497/110094190.pdf>

2014, le ministère de l'intérieur aurait en effet autorisé l'ouverture de plus de 2 000 mosquées à Madagascar, « sans contrôle, ni véritable réflexion sur ce nouvel islam malgache, alors que la plupart des nouveaux lieux de culte sont financés par l'Arabie Saoudite qui exporte le wahhabisme », confie un proche de l'ancien gouvernement. À l'origine, selon *Jeune Afrique* qui fait référence à plusieurs sources proches de l'exécutif, Hery Rajaonarimampianina voulait nommer Marc Ravalomanana, jugé apte à restaurer l'autorité de l'Etat. Une manière aussi de rendre responsable et solidaire le candidat déclaré à la prochaine présidentielle de la politique menée par l'actuel président. La communauté internationale aurait fait savoir que ce choix ne lui agréait pas. « La tâche s'annonce ardue pour le nouveau premier ministre dans un contexte économique et social très tendu, alors que malgré une croissance légèrement en hausse (3 % en 2015), le pays continue de s'enfoncer dans la misère », conclut le titre.

12/04 - Le général Jean Ravelonarivo, à travers une lettre officielle publiée le 10 avril et adressée au président de la République, a finalement confirmé sa démission. « Par la présente et pour l'intérêt supérieur de la Nation, j'ai l'honneur de vous confirmer ma démission ainsi que celle de mon gouvernement à partir du 8 avril 2016 ». Selon certaines sources rapportées par *Midi* et *La Vérité*, l'ambassadrice de France, Véronique Vouland Aneini, et le ministre de la défense nationale, le général Rakotozafy Dominique auraient rencontré Jean Ravelonarivo pour le convaincre d'adresser sa lettre de démission. La communauté internationale, par l'intermédiaire semble-t-il de l'ambassadrice de l'UA, a exprimé sa satisfaction de constater que la situation confuse qui a prévalu durant deux jours avait pu se solutionner, évitant au pays une nouvelle crise politique.

Les conditions confuses et rocambolesques de la démission du général Jean Ravelonarivo ont donné lieu à de nombreux commentaires. Le député Mapar Paul Bert Rahasimanana estime que le président de la République a violé la Constitution en contraignant Jean Ravelonarivo à la démission. Pour le leader du parti Otrikafo, Andrianjaka Rajaonah, « le régime a eu recours au faux et usage de faux pour destituer le premier ministre ». Pour Lalatiana Rakotondrazafy, conseillère municipale d'Antananarivo et leader du parti Freedom, « nous pataugeons dans l'illégalité la plus totale mais cela se fait dans l'indifférence quasi-générale. Personne ne s'offusque plus du mensonge éhonté au sommet de l'Etat. La lettre de démission signée par l'ancien premier ministre, publiée dans la presse, date du 10 avril alors que cette lettre, acte générateur du décret de dissolution du gouvernement, a été annoncée par la présidence comme acceptée le 8 avril. Cette lettre en date du 10 avril est la preuve irréfutable que la présidence a basé son décret sur une lettre de démission non encore existante le 8 avril 2016 ». Le parti MMM de l'ancien vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo appelle à la tenue d'une élection présidentielle anticipée. Bien avant l'annonce de la démission de Jean Ravelonarivo, c'est Saraha Rabeharisoa, présidente du PLD qui avait appelé à la démission du président.

Commentaire de *La Gazette* sur la vraie-fausse démission de Jean Ravelonarivo le 8 avril : « Hery Rajaonarimampianina aurait trouvé le bon prétexte à la suite des récentes poursuites ordonnées par le premier ministre contre Marie Odette Claudine Razaimamonjy qui a pourtant enfreint la loi à plusieurs reprises. La démission forcée de Jean Ravelonarivo est, en vérité, un limogeage qui porte atteinte à l'article 54 de la loi fondamentale. Il faut y voir un nouveau motif de déchéance du chef de l'Etat. En attendant, la présidence a estimé qu'il était préférable de sacrifier le premier ministre pour conserver Claudine Razaimamonjy. Celle-ci présente un double avantage : elle finance le régime et elle n'a pas d'ambitions présidentielles »

La Croix de Madagascar : « Le secrétaire général de la présidence a fait lecture du décret présidentiel annonçant la démission du premier ministre et l'acceptation de cette démission par le président de la République. Et dans la foulée (une ou deux heures après cette déclaration officielle) le premier ministre concerné fait une déclaration devant la presse qu'il n'a pas encore donné sa démission. Devant cette double déclaration, on ne peut que dire que l'un des deux responsables ment à la Nation. Cette situation détruit l'image, l'honneur qui reste, de nos dirigeants. Le citoyen lambda conclut qu'on peut mentir pour défendre ses intérêts personnels ». Exemple concret de valeuricide ! »

Des députés brandissent déjà la menace d'une motion de censure contre Olivier Solonandrasana Mahafaly. Ils se disent frustrés de ne pas avoir été impliqués dans la procédure de présentation du chef de gouvernement. « La liste remise au président de la République et qui a conduit à la nomination d'Olivier Mahafaly n'a pas eu l'aval de la majorité des députés », indique une source proche de l'Assemblée. Un député n'a pas hésité à affirmer que certains présidents de groupes parlementaires avaient obtenu de l'argent contre l'adoption de cette liste. La question aurait été abordée à huis clos. « Comme ses prédécesseurs, Roger Kolo et Jean Ravelonarivo, Olivier Solonandrasana Mahafaly ne sera pas à l'abri des sautes d'humeur des députés et devra faire face aux menaces de motion de censure. N'étant pas soutenu par la majorité des députés, le nouveau premier ministre est loin d'avoir une assise parlementaire sur laquelle compter », écrit *L'Express*.

Avant l'annonce de la démission du premier ministre par la présidence, les forces de l'ordre avaient déjà été consignées. Les troupes avaient été mises en garde contre les risques de manipulations poli-

tiques. Des escadrons d'intervention, prêts à agir à tout moment, ont été constitués dans les heures qui ont précédé l'annonce présidentielle de la pseudo-démission du chef du gouvernement.

13/04 - Le Mapar d'Andry Rajoelina conteste le mode d'élaboration de la liste de personnalités proposée pour le poste de premier ministre. Il estime qu'en tant que groupe parlementaire majoritaire cette désignation aurait dû lui revenir. Jugeant la méthode adoptée contraire à l'esprit de la Constitution, le Mapar a décidé de ne pas participer au nouveau gouvernement. Marc Ravalomanana pour sa part, aurait engagé des démarches pour faire nommer des représentants du TIM dans la nouvelle équipe, en dépit des déclarations de certains de ses cadres qui se refusent à collaborer avec une équipe à dominante HVM dont la mission première serait de préparer la nouvelle candidature présidentielle du chef de l'Etat.

Le parti MMM de Hajo Andrianainarivelo, ancien vice-premier ministre et candidat à la présidentielle, dénonce l'illégalité de la nomination du premier ministre. Le parti rappelle que selon la Constitution, le parti ou le groupe de partis majoritaire ne doit présenter qu'un seul nom à ce poste. Le parti martèle également que le décret d'acceptation de la démission de l'ancien chef du gouvernement, tout comme la lettre de confirmation, est illégal.

14/04 - Passation de pouvoir entre Jean Ravelonarivo et Olivier Mahafaly : le nouveau chef de gouvernement présidera un « *gouvernement de combat* ». Il annonce que sa politique s'articulera autour de la lutte contre la pauvreté, l'insécurité urbaine et rurale, la corruption et l'exploitation illicite des ressources. La décentralisation comptera également parmi les priorités de son équipe. Selon *Les Nouvelles*, le principal défi qui attend le nouveau gouvernement est le rétablissement de l'autorité de l'Etat et la mise en confiance de la population.

Les quatre chefs d'Eglise réunis au sein du FFKM n'ont pas répondu à l'invitation à assister à la passation.

15/04 - Les députés ont proposé une dizaine de ministrables au premier ministre Olivier Solonandrasana. *Midi* se fait l'écho de rumeurs selon lesquelles, pour figurer sur la liste, des candidats ont versé aux députés des « *écolages* » dont le montant serait de 150 millions Ar, voire plus selon l'importance du portefeuille convoité. « *Une pratique qui remonte à l'époque du président Zafy qui les avait qualifiés de 'Olomboavidy' au début de la IIIème République* », rappelle le quotidien. Le Samifin a fait savoir qu'une enquête sera ouverte pour vérifier le bienfondé des rumeurs de corruption dans l'attribution des portefeuilles du nouveau gouvernement mais il précise qu'aucun dossier ne pourra être ouvert sans dépôt préalable d'une plainte.

16/04 - Présentation de la liste des membres du gouvernement Olivier Mahafaly Solonandrasana⁶ : objectif 2018. Un gouvernement composé de 32 membres, deux de plus que dans l'ancienne équipe. 13 nouvelles têtes intègrent le gouvernement. 6 sont reconduits mais changent de portefeuille. 13 conservent leur poste. Olivier Mahafaly Solonandrasana, premier ministre, garde le portefeuille de ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le nombre de ministères auprès de la présidence passe de 1 à 3 : projets présidentiels et aménagement du territoire, agriculture et élevage, mines et pétrole. Le rattachement de ces super-ministères à lavaloha dénote la volonté du chef de l'Etat d'avoir sous son autorité directe ces 3 départements stratégiques et de recentrer les pouvoirs à son profit, analyse *Midi*. Parmi les 9 partants : le ministre des mines et du pétrole, Laharisaina Joéli Valérien, le ministre de la défense nationale, le général Rakotzafy, la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, le ministre de la sécurité publique, Blaise Randimbisoa, le ministre de l'énergie et des hydrocarbures, Horace Gatien, le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa. La nouvelle équipe ne compte que six femmes. L'ambassadeur de l'UE se félicite du maintien à son poste du ministre des finances, une garantie pour la stabilité économique du pays et une manière, dit-il, de rassurer la communauté internationale

18/04 - Analyses et commentaires. La nouvelle équipe comprend un ministre issu du TIM, Roland Ravatomanga, nommé au portefeuille de l'eau et de l'assainissement. Ils étaient deux, issus de cette formation, dans le précédent gouvernement. Marc Ravalomanana a tenu à faire savoir qu'il apporte son soutien au gouvernement Mahafaly : « *laissons les travailler d'abord* » avant de porter un jugement, a-t-il déclaré. Le Mapar n'est pas représenté. Trois anciens ministres de la Transition font leur retour sur les postes qu'ils avaient occupé précédemment. Les nouveaux entrants permettent au nouveau gouvernement d'affirmer une représentativité régionale qui manquait au gouvernement Ravelonarivo, note-t-on. Une stratégie de « *régionalisation* » qui semble destinée, selon *La Dépêche*, à préparer le terrain à une candidature de Hery Rajaonarimampianina à la présidentielle de 2018, par la mise en place d'un « *pion* » politique dans chaque région. Une pratique qui n'est pas nouvelle, rappelle-t-on.

L'Express écrit : « **Déjà trois premiers ministres, trois gouvernements, et cinquante ministres ont été utilisés depuis [la prise de fonction du chef de l'Etat]. Un record dans les annales (...). À l'allure où vont**

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/24/92/448497/110173267.pdf>

les choses, il y aura autant de députés, de sénateurs que de ministres. Le 'remaniementmania' est bel et bien la marque de fabrique de l'ère Rajaonarimampianina. (...) Le parcours politique du président est en train de suivre une ligne parallèle à sa vie privée. Il en est à son troisième compagnon à la tête de l'exécutif, le regard fixé vers l'élection présidentielle de 2018. (...) On se demande si un poste de ministre se monnaie comme le colportent les mauvaises langues mais à en juger de certains choix, on serait tenté d'y croire. (...) Quand on retrouve d'anciens ministres de Ravalomanana, de Rajoelina dont certains se sont distingués dans des histoires de détournement de fonds, on a l'impression que le gouvernement Mahafaly est un condensé du passé recomposé. Pire, l'ancien DG des impôts limogé par ce même régime se retrouve ministre. On y perd complètement son latin. Tout semble n'être que gesticulation et façade pour montrer aux yeux du monde, et surtout des bailleurs de fonds, qu'on a pris des décisions allant dans le sens de leurs souhaits. Il faut dire que le changement à la justice, à la sécurité et à la défense est significatif mais c'est trop peu pour peser dans la balance. (...) Si tout l'ensemble du gouvernement continue à baigner dans la belle vie et l'inertie, il n'y a pas de raison que ces trois ministères se sacrifient à l'austérité, à la rigueur, partent en croisade contre la corruption et l'insécurité. Pour les départements détenus par des revenants, on ne peut pas fonder de grands espoirs, leur passage n'ayant pas laissé de souvenirs impérissables. Il en est de même pour ceux qui ont signé un bail avec le gouvernement, passant d'un ministère à l'autre, un véritable contrat à durée indéterminée ».

« Il est clair que le développement ne sera pas la principale mission de cette équipe qui fait la part belle aux revenants. (...) C'est du déjà vu, du pareil au même. (...) C'est une équipe de propagande présidentielle », écrit *Les Nouvelles*. Le cumul des fonctions de premier ministre et de ministre de l'intérieur n'est pas perçu comme un bon signe dans la perspective des prochaines consultations électorales, notamment de la présidentielle de 2018. Une pratique déjà expérimentée en son temps par Marc Ravalomanana. Pour *Tananews*, c'est « un gouvernement de combat avec... 19 anciens combattants ».

19/04 - Une feuille de route pour les ministres, qui ont de trois à six mois pour faire leurs preuves.

Les premiers ministres changent mais le style reste le même, au moins au niveau des intentions. Tout comme Jean Ravelonarivo, et même Roger Kolo, ses prédécesseurs, Olivier Mahafaly entend évaluer ses ministres sur leurs résultats, et ce dans un délai précis. Le président de la République a établi pour chacun une feuille de route avec des objectifs dont les dispositions répondent aux exigences de la Politique générale de l'État (PGE) et aux grands axes du Programme national de développement (PND). Toutes les actions doivent de plus avoir un impact direct et palpable pour l'ensemble de la population. L'expérience démontre pourtant que depuis sa prise de fonction le chef de l'Etat n'est pas parvenu à sanctionner les ministres défaillants, se limitant bien souvent à exprimer son mécontentement. Le processus RRI (Rapid results initiatives) inauguré par le précédent gouvernement, qui imposait à chaque ministre des résultats rapides dans les 100 jours de leur prise de fonction, n'a pas fait la preuve de son efficacité. La plupart des ministres avaient en effet, dit-on, rapidement appris à jongler avec sa mise en œuvre...

► Mise en place des institutions de la IV^{ème} République

02/04 - Des membres de la société civile contestent le résultat de l'élection des membres du nouveau comité ad hoc chargé d'organiser l'élection du représentant de la société civile au sein du HCDDDED

(Haut Conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit). L'Union nationale malgache des droits humains (UNMDH), dirigée par Rafolisisoa Hanitriniala, dénonce notamment des irrégularités dans l'organisation de ce scrutin. Des associations non enregistrées officiellement au niveau du ministère de tutelle auraient été admises à y participer, d'autres auraient été exclues sans raison valable. La représentativité de ce nouveau comité ad hoc est donc de nouveau contestée. « *Société civile : un panier de crabe* » titre *Les Nouvelles*. Ce sont quatre membres du mouvement Rohy qui ont été désignés pour constituer le comité de sélection mais certains de ses membres n'ont pas entériné ce choix, à l'instar du Kmf/Cnoe qui a refusé de prendre part au vote. D'autres organisations continuent de dénoncer des ingérences du ministère de l'intérieur dans la désignation des membres du comité ad hoc. [Pour mémoire, le HCDDDED est composé de 9 membres. Outre le représentant de la société civile, siègent des représentants de la présidence de la République, des deux chambres parlementaires, de l'Ordre des journalistes, de l'Ordre des avocats et de la Cour suprême].

13/04 - Désignation du membre de la société civile appelé à siéger à la Haute Cour pour la défense de la démocratie et de l'État de droit (HCDDDED) : critères de sélection renforcés.

Le comité d'organisation de cette élection, présidé par Ndriandahy Mahamoudou, a en effet demandé que les organisations candidates prouvent la légalité de leur existence en tant que membre de la société civile. L'élection du représentant de la société civile pourrait n'avoir lieu qu'au mois de mai. « *Des enquêtes spéciales seront au préalable effectuées auprès des candidats retenus* », précise le représentant du comité d'organisation.

Selon *Midi*, au terme de cet examen, seules 79 associations pourront participer à l'élection du représentant de la société civile, sur un total de 380 dossiers déposés.

► Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie

04/04 - La recherche des criminels chinois réfugiés à Madagascar sera intensifiée en collaboration avec les autorités malgaches, annonce la nouvelle ambassadrice de Chine. Les échanges de renseignements avec le ministère de la sécurité publique seront renforcés, en liaison avec Interpol. « *La plupart des Chinois faisant l'objet d'avis de recherche et qui fuient leur pays sont coupables de crimes économiques. Ce volet sera de ce fait suivi de près* », confirme le directeur de cabinet du ministère.

19/04 - Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, en visite à Madagascar le 10 mai, à la tête d'une forte délégation. La ministre des affaires étrangères, Béatrice Attalah, voit dans cette annonce la confirmation du retour de Madagascar dans le concert des nations. Pour certains analystes, ce déplacement entre dans le cadre de la préparation des deux Sommets de la fin de l'année. La dernière visite d'un SG des Nations unies à Madagascar remonte à 2008.

Dans une lettre ouverte à Ban Ki Moon, le parti libéral démocrate (PLD) de Saraha Rabearisoa recommande au SG des Nations unies d'affirmer avec fermeté le soutien de l'Organisation au renforcement de la démocratie à Madagascar. Le PLD juge que dans la conjoncture actuelle cette visite est inopportune. Il demande à Ban Ki-moon d'intervenir en faveur de l'organisation d'élections générales anticipées.

27/04 - Numéro 3 dans l'ordre protocolaire du département d'État américain, Heather Higginbottom, secrétaire d'État adjointe en visite à Madagascar. Depuis juillet, l'adjointe de John Kerry est donc le quatrième haut responsable américain en visite à Madagascar, note *L'Express*. Sa rencontre avec Hery Rajaonarimampianina avait pour objet de faire une nouvelle fois le point sur les efforts de l'Etat en matière de développement, de sécurité, de lutte contre la corruption et les trafics des ressources naturelles, selon le communiqué annonçant cette visite. Cette insistance intrigue les observateurs. Les États-Unis mettent visiblement la pression sur le pouvoir afin qu'il intensifie ses efforts. « *Cette visite est aussi une manière d'affirmer la présence américaine dans l'entourage diplomatique immédiat de Madagascar, face à la ferveur francophone actuelle des dirigeants* », argue par ailleurs un analyste.

06/04 - A quelques mois de la tenue du Sommet de la Francophonie, Béatrice Attalah, ministre des affaires étrangères, réitère l'urgence de la nomination des ambassadeurs malgaches à l'étranger. Les nominations, relevant du domaine réservé de Hery Rajaonarimampianina, tardent à venir. Aucun ambassadeur n'a encore été nommé depuis la prise de fonction du chef de l'Etat, il y a plus de deux ans.

12/04 - Le gouvernement prévoit des budgets colossaux pour l'accueil du Sommet de la Francophonie. Près de 115 milliards Ar sont destinés à l'organisation et à la réhabilitation de routes. Un prêt de 89.6 milliards Ar sera consenti par la Chine pour la réhabilitation des axes routiers desservant l'aéroport et le village de la Francophonie, ce qui équivaut au budget de cinq petits ministères, fait-on remarquer. Les travaux de construction de la nouvelle route reliant Ivato et Tsarasaotra ont débuté. Ce chantier de 11km est confié à l'entreprise chinoise China Harbour Engineering Corporation (CHEC). « *Le gouvernement consacre 115 milliards Ar pour le Sommet, alors que des centaines de milliers de gens sont victimes d'insécurité alimentaire dans le Sud* », s'insurge un politicien.

14/04 - Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, dément catégoriquement les rumeurs selon lesquelles l'OIF aurait décidé de retirer à Madagascar l'organisation du Sommet. Une annonce reprise par plusieurs quotidiens qui mettent en avant trois motifs : la question sécuritaire et la menace terroriste, la capacité (ou plutôt l'incapacité) d'accueil de la capitale en matière hôtelière et enfin le problème de l'inadaptation des infrastructures aéroportuaires. Des questions constamment posées depuis que la décision a été prise de confier à Madagascar l'organisation du Sommet. « *C'est une pure supputation et de la désinformation* », lance la ministre.

Préparation du Sommet de la Francophonie : des Américains en renfort pour la sécurisation de l'aéroport d'Ivato. Une équipe du « *Programme de lutte contre le terrorisme* » est en mission à Madagascar pour étudier avec les autorités la mise en place du « *Personnal identification secure comparison and evaluation system* » (PISCES). Ce système permet notamment d'identifier des documents de voyage suspects et de mener des examens biographiques à l'entrée de l'aéroport. D'une valeur de deux millions de dollars, ce système sera mis en place avant la tenue des deux sommets que Madagascar va accueillir cette année. Après l'aéroport d'Ivato, d'autres aéroports vont être équipés. « *Madagascar sollicite d'autres partenaires pour assurer la sécurisation de ces sommets* », a fait savoir le premier ministre. 4 000 éléments issus de l'armée, de la gendarmerie et de la police nationale seraient à former pour assurer la sécurité des sommets du Comesa et de la Francophonie.

22/04 - L'Express remarque que la question de la sécurisation du Sommet est devenue l'une des préoccupations majeures des organisateurs. Afin d'éviter toute mauvaise surprise, les initiatives pour ap-

puyer les forces de l'ordre malgaches affluent. Entre renforcement de capacité, soutien en matière de renseignement et aides matérielles, les propositions sont légions. Parmi les États qui se sont déjà manifestés figurent notamment le Maroc, la Turquie, ou encore le Canada et Israël. Les États-Unis ont déjà fait part de leur intention de mettre à disposition de Madagascar des moyens sophistiqués pour la sécurisation de l'aéroport d'Ivato. Une source gouvernementale souligne toutefois que les aides francophones sont privilégiées.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

19/04 - Dans son rapport annuel sur les droits de l'homme à Madagascar⁷, le département d'Etat américain accable la justice. Il pointe également du doigt les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression, les abus commis par les forces de sécurité, les exécutions extrajudiciaires et les violences populaires, les discriminations sociétales (handicapés, LGBT), les violences à l'encontre des femmes, les abus sur mineurs, les mariages précoces, la traite des personnes, le travail des enfants. L'ambassadeur des États-Unis, Robert T. Yamate indique que « *les États-Unis ont soutenu, et continueront de soutenir toutes les parties prenantes qui se battent pour améliorer la redevabilité gouvernementale, qui défendent les libertés civiques fondamentales, telles que le droit de protester paisiblement et de s'exprimer sans peur d'un emprisonnement, et qui luttent contre l'impunité de ceux qui violent ces règles* ». À maintes reprises, les Américains n'ont cessé d'interpeller le gouvernement sur les suites de l'affaire Jean-Pierre Randrianamboarina, étudiant victime de brutalités policières durant une manifestation à l'université d'Antananarivo. Les résultats de l'enquête promise par le général Rakoto François Rodin, commandant de la gendarmerie, n'ont pas été divulgués et aucune sanction n'aurait été prononcée. En ce qui concerne l'opérateur Johnfrince Bekasy, accusé d'être un trafiquant de bois de rose, les États-Unis se sont étonnés du fait qu'« *une personne accusée d'être un trafiquant ait été libérée de prison et ait pu quitter le pays malgré le fait qu'elle ait été mise sous interdiction de voyager* ». Selon le rapport, outre la corruption, le manque de formation, de ressources et de personnels constituent des entraves à l'efficacité de la justice. « *Madagascar est un pays souverain. Aucun autre pays ne devrait ainsi s'immiscer au sein de nos affaires nationales. C'est inscrit dans les dix premiers articles de notre Constitution* », a rétorqué le général Béni Xavier Rasolonirina, nouveau ministre de la défense nationale.

► Traite de personnes, prostitution de mineures

01/04 - Des travailleuses à nouveau victimes de la traite à destination du Koweït. Un réseau mafieux mis à nu. Sélectionnées sur leur apparence physique dans la région d'Andapa, les victimes sont vendues au Koweït à leur insu. Treize jeunes filles âgées de 20 à 25 ans étaient sur le point de s'expatrier lorsque la police a découvert l'existence du réseau. Quatre personnes ont été arrêtées dans la capitale et placées en détention préventive à la maison centrale d'Antanimora. La fille de l'une d'entre elles, chargée des liaisons et des transactions avec les antennes du réseau au Moyen-Orient, fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Considérées par la justice comme des victimes, bien que conscientes de l'illégalité de leur démarche, les jeunes femmes ont été relâchées. La police a mis la main sur des dollars, des billets d'avion et des visas falsifiés. Pour brouiller les pistes, les victimes transitent par Maurice, la Tanzanie et Dubaï avant de rejoindre leur destination finale. A l'origine de ce coup de filet, des doutes sur l'authenticité de documents présentés au service des passeports. Ces jeunes filles, prêtes à tout pour quitter le pays, ont versé chacune au réseau un million Ar, soit 275 euros, l'équivalent d'une année de travail. Mamy Andrianisa, directeur des renseignements et du contrôle des migrations au ministère de la sécurité publique, craint que ce trafic repose sur un phénomène de mode parmi les populations de jeunes filles du nord de Madagascar, partiellement islamisées.

05/04 - Les Etats-Unis demandent une enquête approfondie sur le réseau de traite à destination du Koweït. « *L'ambassade a pris note de l'arrestation de quatre individus soupçonnés d'être impliqués dans le trafic d'êtres humains. Le trafic d'êtres humains est un problème de respect des droits de l'homme et d'application de la loi. Nous encourageons le gouvernement à prendre sérieusement ses responsabilités* », lit-on dans son communiqué. L'ambassade ajoute que les Etats-Unis encouragent tous ceux qui travaillent sur ce dossier à mener une enquête approfondie et à protéger les droits des victimes. Elle demande que les personnes mises en cause fassent l'objet d'une procédure judiciaire impartiale.

13/04 – « 20 % des mineures de Nosy-Be se prostituent », titre Madonline. Une évaluation très préoccupante émanant des autorités locales. Des mesures spécifiques, comme des contrôles de routine dans les lieux de loisirs, bars et boîtes de nuit ont été prises depuis longtemps mais n'ont pas eu d'effet notoire. Des associations se mobilisent pour combattre cette pratique, souvent encouragé par les parents, ce qui

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/32/83/448497/110224258.pdf>

rend leur tâche plus difficiles encore. Elles dénoncent l'existence d'un réseau au sein de l'administration, qui faciliterait l'octroi de fausses pièces d'identité à des mineures.

► Insécurité, vindicte populaire, kidnappings

01/04 - Près de 800 jeunes dahalo ont été livrés aux gendarmes par leurs parents à Betroka. Le bombardement de leurs sites de retranchement aurait conduit à leur reddition. « Une triple opération anti-dahalo, menée simultanément le 10 mars dans trois zones à risque, est l'un des éléments déclencheurs de cette reddition. En lançant les assauts, les éléments des compagnies de gendarmerie de Betroka, Bekily et Taolagnaro ont libéré ces endroits, autrefois imprenables, où les bandits les plus redoutés régnaient en maître. L'opération s'est soldée par onze morts dans les rangs des malfaiteurs et par le bombardement à coup de lance-grenades de trois sites de réorganisation de bandes armées », déclare le lieutenant-colonel Ranaivoarison, commandant du groupement de gendarmerie de la région Anosy. Un zébu a été abattu pour sceller de rituel de réconciliation entre les villageois et ces jeunes, sortis des forêts et des dédales de montagnes, après avoir semé la terreur dans cette partie de la Grande île depuis plusieurs années. Des pourparlers ont été engagés par la gendarmerie avec les habitants de plusieurs communes. « La répression n'est pas une fatalité. L'application de mesures, aussi bien préventives que dissuasives, est privilégiée avant de lancer un quelconque assaut armé. C'est autour de ce concept que se construit la campagne de sensibilisation que nous avons menée », argumente le lieutenant-colonel Ranaivoarison. Néanmoins, la gendarmerie affirme que des bandes armées dissidentes sont encore retranchées dans le secteur et continuent à sévir. Une opération de grande envergure sera lancée pour les déloger, annonce-t-on.

Vingt dahalo et un gendarme tués dans un accrochage dans la région de Betroka. Deux gendarmes ont été grièvement blessés, deux personnes dont un enfant, prises en otage par les dahalo, ont été libérées saines et sauvées. Cette intervention meurtrière était la première confiée aux éléments de l'« unité spéciale anti-dahalo » (USAD) envoyée dans le Sud le 14 mars. Les moyens mis à leur disposition se seraient avérés insuffisants face à la puissance de feu de la bande armée. L'unité aurait été pénalisée également par la méconnaissance du terrain. Des renforts ont dû être dépêchés sur place. Cette première vague de l'USAD, composée de 75 éléments ayant bénéficié d'une formation spécialisée doit être relayée au mois de juin.

04/04 - L'armée de nouveau appelée à la rescousse dans le Sud pour lutter contre les dahalo. Une unité d'élite devrait y être déployée, annonce le premier ministre, sans toutefois donner plus de détails sur le calendrier et le lieu d'affectation. *La Dépêche* note que Jean Ravelonarivo fait preuve de prudence dans son annonce, probablement en raison des critiques formulées à l'encontre des forces de l'ordre par les organisations de défense des droits de l'homme lors des opérations de sécurisation précédemment conduites. Le rapport d'Amnesty International 2015-2016, en particulier, a dénoncé les exactions commises par l'armée dans le cadre de l'opération « *Fahalemana 2015* » et regretté qu'aucune enquête n'ait permis de faire la lumière sur exactions. Des ONG locales ont également critiqué le fait qu'il ait été fait appel à l'armée. « *Les militaires ont obtenu une formation pour mener une guerre sans faille et pour abattre leurs ennemis. Alors que dans le Sud, miné par les attaques de dahalo, c'est une opération de maintien de la paix qu'il faut effectuer. C'est ainsi que l'intervention de l'armée est peu nécessaire* », analyse un membre de la société civile Rohy.

05/04 - La région Bongolava active trois « dina » [pacte communautaire]. Pour faire face à la recrudescence des attaques de dahalo, les habitants et les autorités locales ont décidé de réactiver les « dina » Tambatra, Avotra et Tsimipoly. Les premiers résultats positifs auraient été enregistrés. Deux attaques auraient été déjouées, une troisième aurait tourné court. Les responsables régionaux espèrent que le Bongo-lava pourra rassurer les investisseurs et s'engager dans la voie de son développement.

28/04 - Homologué en 2015 par le tribunal local, le pacte villageois « *Dinan'ny Zanak'i Mangoky* » de Betroka dispose de 2 000 fusils légalement détenus. Ses milices ont déjà abattu plus de 60 dahalo. Le pacte rassemble les hommes en âge de combattre de 21 communes du district. L'appartenance au pacte est une obligation sans appel. « *Tout villageois ayant l'étoffe d'un guerrier et remplissant les critères pour servir le Dina ne peut échapper à cette obligation, sous peine de bannissement* », confie son président. À l'entendre, le pacte ne peut se livrer à des exécutions. Il va au front en cas d'actes de banditisme et peut procéder à des interpellations, pour ensuite livrer les suspects aux gendarmes.

06/04 - L'insécurité provoque un exode rural massif dans un village du district de Betafo. Les habitants, terrorisés, ont couru se réfugier au chef-lieu, où une centaine de femmes et d'enfants ont été hébergés dans des locaux communaux. Les hommes sont restés au village pour veiller sur leurs biens. Selon une source locale, « *un acte de banditisme a causé la mort d'un villageois il y a quelques jours. Depuis, des coups de feu se font entendre chaque nuit. La population, terrorisée, a décidé de quitter le village pour éviter les affrontements avec les malfaiteurs* ». Un tract anonyme annonçant le déferlement d'une bande armée a

provoqué un mouvement de panique. Les victimes dénoncent l'incapacité des forces de l'ordre à assurer leur protection. De Betafo à Morondava, en passant par Mandoto, les populations lancent des appels aux autorités pour que leur protection soit assurée, écrit *L'Express*.

13/04 - Huit dahalo lourdement armés ont pris deux personnes en otages dans un village du district de Miandrivazo, donnant un ultimatum de deux jours à leurs proches pour verser une rançon. Le fokonolona, appuyé par des gendarmes et des militaires, s'est lancé à la poursuite des ravisseurs. S'en sont suivis des échanges de tirs faisant un mort parmi les villageois. L'envoi de renforts de gendarmerie a permis la libération des otages.

Dix dahalo armés de fusils ont dérobé une quarantaine de bovidés à Ivohibe. Un éleveur n'a pas survécu aux coups de hache que les bandits lui ont infligé.

20/04 - Le ministère de la défense procède au renforcement des effectifs dans les unités situées dans les « zones rouges », indique le nouveau ministre, Béni Xavier Rasolofonirina. Ce ne sont pas les critiques qui vont résoudre le problème de l'insécurité mais il faut que chaque citoyen s'engage à aider les forces de l'ordre pour que Madagascar retrouve la paix et le développement, déclare-t-il. Une stratégie particulière est en gestation pour lutter contre le phénomène dahalo, a-t-il annoncé, sans en révéler la nature.

27/04 - Equipés d'un char soviétique, des gendarmes d'élite verrouillent la plaque tournante des actes de banditisme, à Betroka. Avec la mise en place d'un camp de gendarmes d'élite équipés de tout un arsenal dans cette localité stratégique, les forces de gendarmerie se sont fixé comme objectif d'interrompre les relations que les bandes de dahalo entretiennent entre plusieurs « zones rouges ». Le char a été envoyé à Mahabo pour assurer la défense de la caserne, notamment lorsqu'une partie de l'effectif de commandos constitutif de l'USAD est en mission. Une vive tension règne dans cette zone. Selon des informations recueillies par les forces de l'ordre, une attaque de la caserne était en préparation. Le lieutenant-colonel Théodule Ranaivoarison, commandant du groupement de la région Anosy, ainsi que le commandant de l'USAD, ont engagé des actions de sensibilisation des populations sur la lutte contre le phénomène dahalo et l'auto-défense villageoise. Un millier d'habitants ont participé à ces opérations.

25/04 - Le directeur de l'administration générale du territoire (DAGT) de la région Melaky tué avec un autre passager dans un guet-apens tendu par deux coupeurs de route armés de fusils de chasse. Les tueurs ont réussi à s'évanouir dans la nature. Le 4x4 pris pour cible avait quitté Tsiroanomandidy pour rejoindre Maintirano lorsque le voyage a viré au drame.

02/04 - « La vindicte populaire fait tache d'huile à Bealanana », titre *La Dépêche*. En moins d'un mois, quatre cas de vindicte populaire, parfois meurtrière, ont été recensés. D'après une source locale, dans le dernier cas en date, le fokonolona, craignant que les gendarmes ne relâchent deux présumés dahalo, a décidé de se faire justice et de mettre en pièces deux hommes placés en garde à vue. Le quotidien explique la recrudescence de ces actes par l'insuffisance des effectifs des forces de l'ordre sur le terrain, qui ne leur permet pas de maîtriser la situation en cas d'émeutes. Se sentant menacées dans leur caserne, les forces de l'ordre abusent des tirs de sommation qui ne font qu'exacerber la soif de vengeance des populations. La corruption généralisée des représentants de l'Etat constituerait enfin une incitation pour les communautés à régler leurs comptes par elles-mêmes.

Le même jour, deux autres malfaiteurs ont été appréhendés à Bealanana. La gendarmerie est parvenue à les soustraire à la vindicte populaire en les transférant au chef-lieu de district d'Antsohihy.

08/04 - Suspectés d'avoir pillé des caveaux, trois hommes ont été lynchés à mort près de Vangaindrano par une foule de près de 300 personnes en furie. Un quatrième est parvenu à leur échapper. Des habitants venus des villages voisins sont venus renforcer les rangs des justiciers. Les forces de gendarmerie et les autorités communales ne sont pas parvenues à calmer la foule. Une enquête a été ouverte.

21/04 - Vindicte populaire à Manapa Betafo : appréhendé par une foule furieuse victime de braquage, un individu a été roué de coups et brûlé vif. Trois de ses comparses ont réussi à prendre la fuite, fusils à la main. Cette bande était activement recherchée pour une série d'attaques à main armée contre des voyageurs et des commerçants sur les routes qui convergent vers le chef-lieu de district. Quatre braquages sont, entre autres, mis sur le compte de l'individu brûlé vif et de ses compères. Connus pour des actes de banditisme, ils étaient dans le collimateur du fokonolona depuis plusieurs mois. Sitôt alertée, la brigade de gendarmerie a dépêché des éléments. Un constat a été effectué avec un médecin et une enquête ouverte.

23/04 - Vindicte populaire : mort dramatique de deux voleurs de bœufs à Ambalavao. Capturé par le fokonolona, l'un des suspects a été battu à mort. Appréhendé après avoir été pris en chasse par des villageois en furie, son comparse a subi le même sort.

19/04 - Kidnapping d'un homme d'affaires karana. Un indo-pakistanaise d'Antsirabe de nationalité française, Shane Kourdjee, fils d'un opérateur économique à la tête d'une importante société d'exportation, a été kidnappé contre remise de rançon par une bande armée et relâché cinq jours plus tard. Les forces de l'ordre sont parvenues à intervenir avant le versement de la rançon. Cinq des ravisseurs ont été arrêtés. *Tribune* note que ces affaires de kidnapping de karana sont toujours problématiques car les familles sont réticentes à collaborer avec les forces de l'ordre et la justice, tant leur image est dégradée du fait de la corruption, voire de l'implication de certains de leurs membres dans ces affaires, comme l'ont démontré les rapt commis à Toamasina fin 2015.

20/04 - Un opérateur économique karana de nationalité française enlevé dans la capitale. Frère du propriétaire d'une grande quincaillerie, Zahid Asgaraly est tombé entre les griffes d'une bande de ravisseurs armés. Le montant de la rançon exigée n'a pas été divulgué. Des experts en matière d'enlèvement ont été dépêchés en renfort par le ministère français des affaires étrangères, comme cela avait déjà été le cas pour le kidnapping d'un lycéen à Toliara l'an passé. Des médias évoquent l'arrivée de membres du GIGN, information démentie le gouvernement.

La Gazette écrit : « la venue du GIGN traduit l'incapacité du régime à protéger les personnes sur son territoire. Si nos dirigeants sont incapables de venir à bout d'un gang de kidnappeurs, ils ne pourront pas affronter d'éventuelles attaques terroristes pendant le Sommet de la Francophonie. L'ancienne puissance coloniale jubile car d'une part, l'ancienne colonie appelle au secours et d'autre part, la France va pouvoir vendre des armes et imposer des coopérateurs militaires en permanence à Madagascar. La venue du GIGN exprime une atteinte à notre intégrité territoriale et un abandon flagrant de souveraineté. Demain, en vertu de ce précédent, l'armée pakistanaise, américaine ou chinoise pourra débarquer à Madagascar, si des citoyens pakistanaise, américains ou chinois font l'objet d'un rapt ».

Zahid Asgaraly aurait été libéré par ses ravisseurs le 27 avril. La police n'est officiellement pas au courant des circonstances et des conditions de sa remise en liberté. La famille aurait préféré négocier plutôt que de recourir aux services de la police. Une chaîne de TV de la capitale évoque le paiement d'une rançon de un milliard Ar.

26/04 - Sécurité à l'approche du sommet de la Francophonie : la France inquiète. « Force est de constater que la sécurité devient un phénomène de plus en plus préoccupant dont les Malgaches sont eux-mêmes les premières victimes. Il m'appartient de faire en sorte que les enlèvements des ressortissants français ne se reproduisent plus, car tout citoyen a droit à la protection consulaire », prévient l'ambassadrice de France, Véronique Vouland-Aneini, à l'occasion d'une rencontre avec le nouveau premier ministre.

► Justice, gouvernance, réconciliation nationale

06/04 - La Cour d'appel d'Antsirana relaxe les parents et les représentants de fillettes victimes de viol sur l'archipel des Mitsio⁸. Ces derniers avaient été assignés en justice pour « dénonciation mensongère » par le présumé pédophile André Gogniat, ancien homme d'affaires suisse. Ce jugement n'est que le énième dans cette affaire à rebondissements, démarrée il y a dix ans, écrit *RFI*, qui rappelle l'historique de ce dossier. Tout débute en 2005 lorsque l'homme décide de venir passer sa retraite sur l'archipel des Mitsio, à proximité de Nosy-Be. En 2007, il est condamné à cinq ans de prison ferme pour pédophilie et viols sur mineures. Laissé libre, il se pourvoit en cassation et rentre en Suisse, sans avoir effectué sa peine. Début 2015, ses anciennes victimes l'aperçoivent à nouveau sur les plages de la Grande Île et s'en inquiètent. Au tribunal de Mahajanga, on les informe que le sexagénaire a été blanchi en appel en 2012, dans la plus grande discrétion. En novembre 2015, retournement de situation : le Suisse fait condamner le chef fokontany ainsi que la mère d'une des fillettes, pour « dénonciation mensongère ». La partie malgache est convaincue que le retraité bénéficie du soutien d'un puissant réseau de personnalités. Pour faire contrepoids est alors lancée une pétition intitulée « Nous ne nous tairons pas », qui recueille plus de 3 000 signatures. Aujourd'hui les accusés ont été relaxés par la Cour d'appel d'Antsirana. « Un acquittement logique », pour le président de la Cour, pour qui « l'infraction n'est pas caractérisée ». L'avocate du plaignant annonce la volonté de son client de se pourvoir en cassation. Finalement, en dix ans de procédures, la justice malgache aura juste réussi à interdire au Suisse l'entrée sur son territoire, note *RFI*. Désormais l'affaire est entre les mains de la justice helvétique qui a saisi le passeport du sexagénaire et vient d'ouvrir une enquête après avoir reçu une nouvelle plainte pour viol.

06/04 - L'affaire de la carrière d'Anjozorobe mettant en cause le fils du chef de l'Etat n'est pas close⁹ Après un mystérieux arrangement qui aurait été conclu entre le frère de la victime et les proches de la présidence, la famille du jeune qui aurait perdu la vie au cours de la fusillade survenue à la carrière de pierres précieuses est désormais divisée. Il y a deux semaines, des proches de la victime, entre autres le frère et le

⁸ Cf. Revue de presse mars 2016, p. 11

⁹ Cf. Revue de presse mars 2016, p. 6

père de celle-ci, avaient déclaré : « *des compromis ont été trouvés et l'affaire est close. Tous ceux qui s'expriment encore sur cette affaire parlent en leur nom et leurs agissements n'engagent plus la famille* ». Mais contre toute attente, le porte-parole des « Zanak'Androy », Tsimiondra Tomasy, oncle de la victime et ancien membre du CST, affirme que « *l'affaire est loin de son dénouement* ». « *Malgré les arrangements trouvés, nous exigeons la poursuite de l'enquête* », soutient-il, exigeant la restitution du corps de son neveu.

06/04 - 700 mineurs de 14 à 18 ans attendent leur jugement à la maison centrale d'Antanimora, soit les trois quarts de l'effectif des mineurs incarcérés. Les familles dénoncent leurs conditions de détention. Mineurs et adultes ne sont pas séparés, toutes les catégories de détenus sont mélangées, quelle que soit leur condamnation ou la gravité des faits qui leur sont reprochés. Une violation flagrante des droits de l'homme, si l'on se réfère aux textes internationaux comme la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par Madagascar. A cela s'ajoute l'inexistence de dispositifs de réinsertion post-carcérale.

12/04 - Paralysie du système judiciaire. Les agents pénitentiaires et les greffiers observent un mouvement de grève. Les agents pénitentiaires revendiquent entre autres des véhicules pour assurer le transport des détenus vers le milieu carcéral et un reclassement catégoriel. Les greffiers réclament le recrutement de greffiers en chef et la signature d'un décret portant sur la hausse de leurs émoluments.

29/04 - Le bâtonnier de Madagascar, Hubert Raharison, souligne que « les justiciables sont pris en otage » par la grève des greffiers et des pénitenciers qui se prolonge et bloque toute l'administration de la justice.

06/04 - Le nouveau directeur général du Samifin, Lamina Boto Tsara Dia, prêt à relever les défis de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. « *Nous allons appliquer des méthodes plus performantes pour obtenir des résultats concrets* », annonce-t-il. De nombreuses Déclarations d'opérations suspectes (DOS) étaient encore en instance de traitement au moment de la passation de service avec son prédécesseur, Razaranaina Jean-Claude, qui a été à la tête du Samifin durant huit longues années. « *Mais si l'on veut bien mener cette lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui constituent des fléaux minant l'économie nationale et le développement du pays, il faut une synergie de tous les acteurs concernés et une cohérence des actions* », tient-il à préciser. « *Tout cela nécessite des moyens. Et cela vaut le coup, même si les investissements s'avèrent coûteux* », ajoute-t-il. Raison pour laquelle le nouveau DG entend collaborer avec les partenaires techniques et financiers. Madagascar est entré dans la liste des pays à risque terroriste, de par sa proximité avec le Kenya et la Somalie. Il est donc impératif de contrôler les circuits financiers.

A noter que le nouveau patron du Samifin, magistrat de formation, juge d'instruction et substitut du procureur de la République, était précédemment conseiller technique et directeur adjoint du Bianco. Pour *La Dépêche*, le nouveau DG aura notamment la lourde tâche d'éradiquer les flux d'argent sale destinés à la déstabilisation politique. « *Le terrorisme n'est pas seulement ce que l'on observe à l'étranger, il peut très bien exister à l'intérieur. Il y a des fossoyeurs ici, à Madagascar. C'est plus dangereux* », a lancé le chef de l'Etat. Les crises politiques qui se sont succédées dans le pays et qui ont été à l'origine de coups d'Etat ont été allumées et soutenues par des « *investissements politiques* » de grande ampleur, soutient un analyste.

28/04 - Blanchiment d'argent : « Madagascar est soupçonnée d'être une base arrière des terroristes » selon le DG du Samifin. Ces propos, rapportés par *Ma-TV*, ont été tenus en marge de la cérémonie d'ouverture de la 4^{ème} Conférence sous-régionale sur le renforcement de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme en Afrique et dans l'océan Indien qui se tient actuellement à Antananarivo. Raison pour laquelle les autorités renforcent leurs liens de coopération avec les pays étrangers en matière de renseignement et de sécurité. Dans ce cadre, le Samifin met en œuvre un certain nombre de réformes pour adapter sa structure aux nouvelles missions qui lui ont été confiées. L'organisme n'est toujours pas en mesure d'obtenir des données précises sur les opérations bancaires des particuliers. Le taux de bancarisation, toujours très faible, constitue par ailleurs un handicap majeur pour la surveillance des mouvements financiers.

19/04 - Un opérateur malgache serait dans le collimateur de la justice française pour blanchiment d'argent, titre *Midi*. Le parquet de Paris aurait ouvert depuis quelques semaines une enquête à l'encontre d'une riche personnalité très influente sous le régime de Transition. Des individus soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire auraient déjà été entendus. Un lien pourrait être établi avec des trafics illicites de bois de rose, notamment avec l'affaire des rondins saisis à Singapour en 2014. De nombreux transferts de capitaux douteux auraient été repérés entre l'Europe, l'Asie du Sud-est et le Moyen Orient.

27/04 - L'un des dirigeants de Samada, en charge de la sécurité des aéroports de Madagascar, serait au centre d'une enquête conduite par une brigade financière française. Des ordinateurs ont été saisis. On parle de virements douteux vers des destinations qui ont des liens avec le terrorisme international, écrit

Madagascar Matin. Samada est une société qui a été créée par les actionnaires de Cspi-Madagascar qui avait obtenu le marché de la sécurisation des aéroports de la Grande île. Les actionnaires, Cspi-France et Adr Solution, s'étaient associés à un partenaire mauricien, Durban International Traders. La gestion calamiteuse de Cspi-Madagascar a conduit les actionnaires initiaux à créer la société Samada avec l'appui de personnalités politiques malgaches qui auraient pu bénéficier de cette manne financière.

07/04 - Lutte contre la corruption : la France vient en appui et attend des résultats. Après les aveux du DG du Bianco, après les appels au secours de l'opinion nationale, après les USA et l'UE, c'est au tour de la France de réclamer de meilleurs résultats dans la lutte contre la corruption. L'occasion en a été donnée à l'ambassadrice de France, Véronique Vouland-Aneini, qui accompagnait une délégation du ministère français de la justice reçue par le premier ministre. L'objectif de la mission est de mettre en place un pôle anti-corruption composé de magistrats spécialisés et de conclure un accord de partenariat avec le Bianco. « *Nous sommes venues très modestement pour apporter et partager notre expertise car la corruption semble être le fléau de ce pays* », déclare l'ambassadrice, qui ajoute : « *Madagascar est doté d'instruments juridiques. Maintenant, il faut l'impulsion des autorités politiques et des autorités judiciaires pour que cette lutte soit efficace* ». Le premier ministre a tenu à préciser que cette mission s'est rendue à Madagascar à la demande du gouvernement.

20/04 - Le nouveau ministre de la justice, Charles Andriamiseza, annonce son engagement dans la lutte contre la corruption. « *Des financements sont déjà prêts pour effectuer des contrôles dans toutes les juridictions* », souligne-t-il. Les opérations seront conduites par le ministère et la Cour suprême à partir des doléances reçues. « *L'absence de ces inspections durant ces dernières années a fait que l'incompétence et la corruption se sont entremêlées* », indique le ministre. Les fonctionnaires mis en cause seront traduits devant le conseil de discipline et c'est le Conseil supérieur de la magistrature qui fixera leurs sanctions. La mise en place de cette « *police de justice* » avait été lancée sous l'ancienne ministre, Noeline Ramanantsoa. Les financements sont dorénavant et déjà disponibles.

28/04 - Le nouveau commandant de la gendarmerie nationale annonce un vaste assainissement qui visera en premier lieu les procédures de recrutement. Une déclaration perçue comme une critique implicite de l'action de ses prédécesseurs. « *On me connaît pour mon intransigeance face à la corruption. Je pense que ça a été pour quelque chose dans ma nomination* », déclare-t-il, annonçant son intention de tirer au clair l'affaire de suspicion de corruption, de favoritisme et de trafic d'influence qui a affecté le dernier recrutement d'élèves-gendarmes. Le général Ramiandrisoa s'est lancé comme défi d'améliorer le classement de la gendarmerie dans l'indice de perception de la corruption qui sera publié par le Bianco l'année prochaine.

22/04 - « 10 millions d'euros envolés sans laisser de traces », titre Madagate au sujet du transfert qu'il juge suspect d'importantes sommes d'argent vers les ambassades malgaches à l'extérieur. Mi-mars 2015, peu après le limogeage d'Orlando Robimanana, DG du Trésor défendu par l'ambassadeur de France de l'époque, François Goldblatt, le pouvoir a commencé à transférer vers ses ambassades à l'extérieur d'importantes sommes d'argent. De mars à décembre 2015, il y a eu 24 transferts pour un montant total de près de 10 millions d'euros, selon l'Inspection générale de l'Etat (IGE). Ces opérations ont été ordonnées par le ministre des finances, Gervais Rakotoarimanana, toujours à ce poste dans le gouvernement Mahafaly, via la Banque centrale de Madagascar. « *De prime abord, et pour le profane* », écrit l'IGE, « *il n'y a rien à redire sur la forme de ces opérations. Cependant, sur le fond, ce sont des dépenses extrabudgétaires - donc non-règlementaires - effectuées pour le compte de la présidence, du ministre des finances et du ministère des affaires étrangères. Ces dépenses ont été essentiellement réalisées au niveau des ambassades* ». L'IGE indique en outre qu'« *il n'y eu aucun contrôle, ni sur les prix, ni sur les services effectués* ». « *Ainsi, jusqu'ici, personne ne peut dire à quoi ont été utilisés - et qui a vraiment utilisé - ces 10 millions d'euros* », note Madagate qui poursuit : « *A quoi ont donc servi ces 10 millions d'euros transférés en une seule année ? En effet, les salaires du personnel et des charges de fonctionnement des ambassades et représentations à l'étranger sont déjà inscrits dans le budget de l'Etat. Sur un autre plan, aucun travail de réhabilitation d'une quelconque ambassade n'a été signalé, justifiant des dépenses extrabudgétaires et extra...ordinaires. Bien au contraire, l'ambassade de Madagascar à Washington a récemment subi une coupure de courant pour non-paiement des factures d'électricité. Alors ? Il est vraisemblable que les représentations malgaches à l'extérieur n'ont servi que de boîte aux lettres et que cet argent s'est évaporé en cours de route... Mais vers où ? Au bénéfice de qui ?* » Le ministre des finances, François Gervais Rakotoarimanana, a fermement démenti ces accusations.

25/04 - Poursuites pour corruption : le Bianco tenu à l'écart des affaires en justice. En cause, le non-respect d'une convention de feed-back entre les deux entités. Malgré une convention conclue avec la justice, le Bureau anti-corruption n'est plus au fait de la suite des dossiers qu'il traite, une fois transférés aux instances judiciaires, révèle l'un de ses responsables. « *Le Bianco table sur la nécessité d'une redevabilité*

envers les citoyens et du droit de ces derniers d'être informés sur l'évolution des dossiers. La justice, quant à elle, insiste sur le secret de l'instruction », explique-t-il. Dans la plupart des cas, les inculpations pour corruption restent sans suite une fois passée l'étape de la chaîne pénale anti-corruption. Les accusés placés en détention provisoire obtiennent ainsi facilement la possibilité de retrouver la liberté, comme dans le cas récent de Bekasy, soupçonné d'acte de corruption liée à l'exploitation illicite de bois de rose, qui a pu s'envoler pour Maurice sans opposition des autorités judiciaires et policières. La discrétion entretenue par la justice attise les doutes sur son impartialité.

02/04 - Le FFKM ne renonce pas à la relance de la réconciliation nationale. Dans son message pascal les Eglises constatent qu'« à cause de la mondialisation, la réalité sociale dans le monde change et évolue sans cesse et Madagascar ne peut pas s'en exclure. La recrudescence actuelle de l'insécurité constitue un exemple concret de cette situation ». Face à cette réalité, le FFKM insiste sur la nécessité de finaliser le processus de réconciliation nationale. Malgré l'« échec » de la première rencontre initiée par les chefs d'Eglise, le communiqué confirme que « le FFKM va poursuivre ce processus qui constitue la seule voie pour concrétiser le développement ». La date de la reprise du processus n'a pas été communiquée. « Reste à savoir également si les principaux protagonistes actuels accepteront de revenir à la table des négociations », s'interroge Midi.

« **Quelques faits d'actualité de ces dernières semaines bousculent la crédibilité des Églises dans cette mission réconciliatrice** », estime **L'Express**, qui fait allusion à l'implication du président de l'Eglise réformée FJKM dans un scandale de mœurs. Un fait qui a conduit son comité central à confier sa présidence au vice-président religieux et au président laïc, Marc Ravalomanana. Ce dernier se trouve ainsi placé en position de juge et partie dans le processus de réconciliation que comptent relancer le Conseil œcuménique. À cela s'ajoute une lutte de leadership au sein de la FJKM, exacerbée par l'approche du synode national qui doit renouveler l'équipe dirigeante. L'Eglise catholique ne serait pas épargnée non plus par les polémiques. Elle est suspectée de vouloir s'immiscer dans la constitution de la nouvelle équipe gouvernementale dont on annonce depuis de longues semaines la mise en place. Il semblerait que seule l'Eglise anglicane soit, jusqu'ici, épargnée par les polémiques. Nary Ravonjy, membre de l'association « *Le Grand pardon* » considère pour sa part que « *Les Eglises font partie également de ceux qui sont à réconcilier car elles ont leur part de responsabilités dans les problèmes du pays* ». « *Les controverses qui bousculent les Églises pourraient ouvrir un boulevard au nouveau FFM [Conseil de réconciliation Malagasy en voie de reconstitution]* », estime-t-il.

25/04 - Le FFM (Comité pour la réconciliation malgache), dont la refonte est annoncée, publie une liste de 59 personnes qui remplissent les conditions pour être amnistiées suite aux événements de 2002 et 2009. La décision finale relève cependant de la justice.

► Education, enfance, santé

01/04 - Etablissements d'enseignement privé : plus que 6 mois de sursis pour les écoles non réglementaires. Les quelques 600 écoles, collèges et lycées privées non réglementaires recensés par le ministère de l'éducation nationale et qui n'auront pas régularisé leur situation d'ici la prochaine rentrée scolaire s'exposent à une décision de fermeture.

25/04 - Nouveau business : le commerce des diplômes. *Tribune* rapporte que depuis quelques mois des personnes vendent en toute liberté et sans vergogne des diplômes du baccalauréat sur *Facebook* et que certains demandent même comment acquérir un diplôme de master sans avoir le bac. Une pratique qui ne serait pas nouvelle mais qui s'étale au grand jour depuis l'avènement des réseaux sociaux. Un faux diplôme de bac se négocierait 3 millions Ar.

06/04 - Le ministère de l'éducation procède à la troisième vague de recrutement d'Enseignants non fonctionnaires (ENF) pour les 122 circonscriptions scolaires (CISCO) que compte le pays. Ces recrues seront opérationnelles à partir de la rentrée 2016. Cette année, 10 000 ENF seront recrutés. L'ancienneté est le principal critère de sélection. Viennent ensuite les diplômes académiques ou professionnels. Par souci de transparence, le ministère a instauré une procédure publique de validation des listes de candidats sélectionnés. Les ENF devront posséder 6 ans de service avant de pouvoir être définitivement intégrés. 50 000 maîtres FRAM sont actuellement en attente de titularisation. Au total, ils seront quelque 30 000 à devenir fonctionnaires, au terme des opérations qui ont débuté en 2014 et qui doivent s'étaler sur 3 ans. Ces mesures visant à éliminer le système des maîtres FRAM ne résout pas toutefois le manque d'enseignants dans les écoles publiques. Plusieurs établissements en sont dépourvus, y compris dans la capitale.

22/04 - Un logiciel pour la traçabilité des agents de l'éducation nationale. Chaque service en charge des ressources humaines sera équipé d'un logiciel permettant de procéder à la traçabilité de ses agents. Ce département ministériel, premier employeur de la fonction publique, rencontre d'importantes difficultés pour

la gestion de ses effectifs. L'existence de fonctionnaires fantômes fait partie de ses préoccupations. « *Il y a beaucoup d'irrégularités mais il nous est difficile de les tracer avec le système actuel* », reconnaît le ministre, Paul Rabary. Par exemple, un agent qui ne rejoint pas son lieu d'affectation restera dans l'ombre, sauf rapport des responsables locaux.

02/04 - La suppression progressive des bourses d'étude au niveau de la 1ère année de l'enseignement supérieur proposée et discutée à la Conférence des présidents et recteurs d'institutions d'enseignement supérieur (COPRIES). « *Il n'est plus possible que tous les étudiants soient bénéficiaires de bourses d'étude, vu qu'ils ne cessent de s'accroître chaque année. Le paiement de leurs bourses devient ainsi un fardeau. On a considéré le niveau L1, car il représente un nombre très conséquent d'étudiants* », explique le président de l'université d'Antananarivo. On s'acheminerait donc vers un retour aux « *bourses méritocratiques* » d'il y a une dizaine d'années, avec pour critères d'attribution « *l'excellence et la vulnérabilité* ». Le dernier mot appartient à l'État. 31 000 étudiants sont actuellement inscrits à l'université d'Antananarivo. Le budget annuel qu'elle consacre aux bourses s'élève à 43 % de sa dotation, contre 4,5 % seulement affectés au fonctionnement. Le montant de la bourse est de 22.000 Ar par mois en première année. Une somme modeste qui ne couvre guère que les frais de transport urbains, indique *Tribune*. Les retards de versement des bourses constituent depuis de longues années un facteur récurrent d'agitation dans les universités. *La Gazette* note que « *partout dans le monde, les bourses d'études sont réservées aux étudiants les plus méritants et à ceux qui ont le plus besoin* ». Ce projet de réforme n'aurait donc rien de scandaleux, à condition que la mise en place de bourses sélectives ne favorise pas la corruption, comme cela s'est produit pour l'attribution de bourses pour poursuivre des études à l'étranger... Le quotidien doute que l'Etat puisse mener à bien une telle réforme sans provoquer une révolte étudiante.

08/04 - « Dix ans de crise dans les logements universitaires », titre RFI. Un conflit oppose depuis plus de dix ans l'organisme en charge de la gestion des cités universitaires de la capitale aux étudiants. Les raisons de ces différends sont multiples : occupations illégales des chambres par des non-étudiants, non-paiement des loyers quasi généralisé, attribution des logements en dehors des circuits officiels. Sur les 6 000 places que comptent les résidences, 3 000 sont occupées illégalement. A chaque tentative d'« *assainissement* » des cités, les associations d'étudiants montent au créneau et finissent par avoir le dernier mot. Cette fois, l'administration s'est résolue à adopter une nouvelle approche pour tenter de régler le problème. Un atelier sera organisé au second semestre auquel seront invitées les associations étudiantes de résidents, leaders habituels des protestations, dans l'espoir de trouver une issue.

11/04 - Des locataires des cités universitaires d'Antananarivo manifestent contre l'occupation illégale des terrains de l'université par un haut fonctionnaire. Les forces de l'ordre ont été dépêchées sur les lieux pour protéger « *l'ordre public* ». Des grenades lacrymogènes ont été lancées pour « *disperser la foule* ». Le président de l'université, Panja Ramanoelina, a admis que « *la franchise universitaire a été levée partiellement pour surveiller l'équipe du constructeur illicite qui y travaillerait, surtout la nuit* ». « *Des propriétés privées envahissent les terrains de l'université. (...) Ces constructions doivent cesser dans l'intérêt des étudiants* », tonnent les manifestants. Les forces de l'ordre affirment que les étudiants arrêtés durant la manifestation d'étudiants ont tous été relâchés. Le syndicat des enseignants chercheurs (Seces) dénonce « *les abus des forces de l'ordre et le non-respect de la franchise universitaire* ».

16/04 - « Journée mondiale contre l'esclavage des enfants : aucune manifestation prévue pour Madagascar », déplore Midi, qui rappelle que la Grande île connaît différentes formes d'esclavage des enfants, notamment l'esclavage sexuel. Le nombre d'enfants victimes d'esclavage exploserait dans le Sud du fait de la pauvreté croissante mais les données statistiques fiables font défaut et les formes modernes d'esclavage sont plutôt tolérées dans le pays. On estime qu'à Madagascar un enfant sur trois est condamné à travailler.

16/04 - Plus de 63 % des dépenses publiques de santé ont été financées par des aides extérieures en 2015, dont 11 % seulement comptabilisées dans le budget de l'Etat. Ce qui signifie que 59 % des dépenses publiques de santé échappent à tout contrôle budgétaire, selon un récent rapport publié par le CCOC, organisation de la société civile.

12/04 - Insécurité alimentaire : la situation reste alarmante dans le Sud. Plusieurs localités ont des difficultés à accéder aux denrées alimentaires. Les aliments de base se font rares et se vendent à un prix élevé. Cette situation est généralisée dans les quatre districts de la région Androy et le district d'Amboasary Atsimo.

23/04 - 6,9 millions de dollars à trouver pour assurer la continuité du programme de cantines scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 dans le Sud-Ouest, victime de la sécheresse, annonce le PAM. Pour le moment, aucun partenaire n'a encore confirmé sa contribution. Une situation préoccupante, qui

pourrait engendrer soit l'interruption du programme, soit le retard de son démarrage. 1 500 élèves des régions Atsimo-Andrefana, Anosy et Androy sont menacés. En février 2016 le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire sévère était estimé dans le Grand Sud à 665 000. Une période de soudure précoce est prévisible l'année prochaine en raison du phénomène El Niño qui a déjà engendré une perte des récoltes de maïs estimée à 80 %. Pour cette année, la contribution financière d'un million de dollars de la BAD a permis de fournir une assistance d'urgence à 115 000 personnes affectées par la sécheresse dans les districts de Tuléar, Sakaraha et Betioky.

29/04 - Assurance maladie : le rêve est encore loin. Un comité pour la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle est mis en place. Il constitue un premier pas vers l'instauration d'un système de santé où tous les malgaches seraient couverts et auraient accès aux soins. « *La couverture sanitaire universelle consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services préventifs, curatifs, palliatifs, à la réadaptation et la promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soit de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers* ». Le pays est encore à cent lieues de cet objectif. Le système de recouvrement des coûts dans les hôpitaux publics est un frein à l'accès aux soins même si le montant payé pour l'achat des médicaments est moins élevé que dans une pharmacie. La consultation médicale est réservée aux malades. Elle ne permet pas de fournir de services préventifs. La couverture sanitaire universelle paraît bien difficile à mettre en œuvre dans un pays où 80 % de la population active travaille dans l'informel et où les plus démunis sont à la charge des ONG, note *Madonline*.

► Liberté de la presse, code de la communication

13/04 - La fondation politique allemande Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) se préoccupe du droit des journalistes à l'accès à l'information. En collaboration avec le Centre de presse malagasy et la fédération internationale des journalistes, elle organise une conférence portant sur ce thème. Selon le communiqué des trois entités, toutes les catégories d'acteurs étatiques et non-étatiques ont le devoir de fournir des informations aux citoyens. La publication systématique des textes juridiques et politiques, des données statistiques, ainsi que des rapports d'audit administratif et financier constitue une obligation des institutions publiques relevant du principe de transparence.

14/04 - Le code de la communication, l'une des priorités du nouveau gouvernement. Au cours du 1er conseil des ministres présidé par Olivier Mahafaly, « *le président de la République a parlé du code de la communication comme l'un des premiers projets de loi à présenter à l'Assemblée nationale afin que la maturation de la vie démocratique soit accompagnée par une presse digne de ce nom, libre mais pleinement responsable aussi au regard du type d'information qu'elle livre au public* ». Tribune s'interroge sur les sous-entendus de ce communiqué : « *Doit-on comprendre que l'on veuille commander les publications ou que l'on doive privilégier les communications 'officielles' ?* ». Le site rappelle que l'une des difficultés rencontrées par la presse porte sur l'accès à l'information. « *Tout est verrouillé par les ministres, les directeurs généraux ou les chefs d'institution (...) du moment que les informations demandées se présentent comme délicates ou impertinentes* », écrit-il.

15/04 - « Vers le quadrillage de la presse ? », s'interroge L'Express. Ce projet de loi, en souffrance depuis plusieurs mois, devrait porter notamment sur la dépenalisation des délits de presse et la responsabilisation des journalistes basée sur le code de déontologie adopté par l'Ordre des journalistes (OJM), précise le ministre de la communication, Andrianjato Vonison Razafindambo. Mais la formulation employée dans le communiqué du conseil des ministres soulève des inquiétudes. Il y est notamment question de « *presse digne de ce nom, (...) libre mais pleinement responsable aussi au regard du type d'information qu'elle livre au public* ». Des termes qui rejoignent ceux que le chef de l'État a utilisés, alors que son fils avait été cité par les médias dans l'affaire de la fusillade à la carrière d'Anjozorobe. « *La liberté de presse, je l'accepte, c'est dans la Constitution. Mais cela exige des responsabilités* », avait alors martelé Hery Rajaonarimampianina. Dans l'avant-projet de code discuté avec la profession, de nombreuses dispositions avaient été qualifiées de liberticides, telles la confiscation de matériels ayant servi au « *délit* », ou encore la suspension ou l'arrêt des émissions et rubriques par lesquelles le « *délit* » avait été commis. Alors que trois journalistes, inculpés pour diffamation doivent être traduits en justice, l'ambassade américaine en appelle à l'adoption rapide du code de la communication. « *Il y a un besoin urgent d'adopter le code. Si ce code avait été adopté, ce cas de diffamation aurait pu être traité dans une cour civile* », insiste-t-elle. « *S'il y a eu erreur dans l'article, alors il y a plusieurs façons de réparer cela, sans avoir à recourir à une plainte pénale, à commencer par le droit à faire publier un droit de réponse* », poursuit-elle. L'inculpation pour laquelle les trois journalistes sont au banc des accusés porte sur des articles publiés dans deux quotidiens le 31 décembre, dans lesquels ils ont effectué un rapprochement entre le kidnapping de deux adolescents le 23 novembre à Toamasina et l'affaire des 32 000 rondins de bois de rose interceptés par les autorités singapouriennes.

21/04 - La Grande île avance de huit places dans le classement mondial sur la liberté de la presse de RSF mais elle demeure parmi les États où les problèmes des médias sont jugés « sensibles ». Classé 64ème en 2015, le pays se place à la 56ème place en 2016. Dans une brève explication sur le classement de Madagascar, RSF indique que « *la situation est globalement calme, mais le débat démocratique reste limité* ». L'organisation épingle le fait que depuis 2016, le ministère de la communication a fermé de nombreux médias « *pour respect de l'État de droit et assainissement du paysage audiovisuel* ». Entre temps, toutefois, plusieurs organes de presse radiophonique et proches du pouvoir, notamment, ont vu le jour. L'usage des médias à des fins politiques impacte aussi négativement la note de la Grande île. Le délit de presse est toujours pénalement répréhensible. John Kerry, secrétaire d'État américain, l'a déploré dans son rapport sur la situation des droits de l'homme à Madagascar. Un point noir dû particulièrement à l'attente du nouveau code de la communication, dont la dépénalisation des délits de presse devrait être la principale innovation.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, trafics, bois de rose, foncier

12/04 - Madagascar Southern Petroleum Company (MSPC) a découvert du gaz naturel exploitable à 2 900 mètres de profondeur dans le district de Sakaraha. La société chinoise a lancé ses recherches en 2005 et a commencé la phase de forage en 2011. « *Nous savons que cette zone a un fort potentiel* », déclare Li Yin, directeur général de MSPC. Face à cette découverte prometteuse, le ministre des mines et du pétrole, Joéli Laharisaina Valérien, a recommandé à la compagnie d'élaborer une politique de développement économique et social. « *Cette réserve peut solutionner le problème de délestage dans le Sud et si toute la réserve est exploitée, l'énergie produite peut satisfaire tout Madagascar. Nous savons que l'électricité produite à partir du gaz est moins coûteuse* », a-t-il affirmé.

29/04 - La révision du code minier n'est pas opportune dans la conjoncture actuelle, estime la Chambre des mines. En cause, la chute des cours sur le marché international et les nombreux risques internes - fonciers, financiers, juridiques et climatiques - qui limitent les investissements. Modifier le texte dans un sens plus favorable au pays ne ferait qu'aggraver la situation et nuire à son attractivité.

01/04 - La police des frontières intercepte quatre Indo-pakistanaïes à l'aéroport d'Ivato. Ils comptaient exporter illicitement 3.5kg d'or. Cette prise est la seconde en l'espace d'une semaine. La précédente concernait quatre Sri-lankais en partance pour Nairobi.

Recrudescence du trafic de tortues protégées dans la baie de Baly à Soalala. Le représentant de la fondation Durrell Madagascar tire la sonnette d'alarme. « *A quoi bon continuer de conserver ces animaux depuis plus de 25 ans, alors que tout un réseau, incluant autochtones, autorités, affairistes malgaches et étrangers, et même certains représentants des projets et départements publics environnementaux, s'acharnent de leur côté à voler et à exporter illicitement les Angonoky, réduisant nos efforts de conservation à néant ?* », s'alarme-t-il. Tous les moyens sont déployés par les contrebandiers pour l'acheminement des tortues vers l'étranger. Une réunion d'urgence a été convoquée avec les organismes concernés pour tenter de faire cesser ce trafic d'une espèce en voie d'extinction.

15/04 - 187 pêcheurs contrôlés par les autorités réunionnaises à Juan de Nova, l'une des îles Eparses revendiquées par Madagascar. « *Trois bateaux mère, un skiff ainsi que 48 pirogues en provenance de Madagascar se trouvaient en action de pêche illégale d'holothuries [concombres de mer]* », indique la préfecture du département français. Au total, 1,5 tonne d'holothuries, 3 tonnes de sel (pour la conservation) ont été saisies ainsi qu'« *une grande quantité de matériel de pêche comprenant des bouteilles de plongée, des harpons, des équipements subaquatiques et deux pirogues* ». Une opération qui, pour la préfecture, « *confirme la volonté de la France de protéger ses ressources halieutiques sur cette île dont la gestion est confiée à l'administration des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)* ». Les autorités soulignent que « *cette importante opération de police des pêches, qui a permis la saisie d'un volume significatif de produits et d'équipements de pêche dont deux embarcations, a été rendue délicate par le nombre de pêcheurs malgaches présents sur place* ».

23/04 - Cinq bateaux malgaches ont de nouveau été interceptés à l'intérieur de zone économique exclusive française de Juan de Nova. Le bateau mère et quatre skiffs ont été repérés par un hélicoptère des Fazoï de La Réunion. Les 63 pêcheurs malgaches recensés à bord du bateau mère pêchaient les holothuries en bouteille de plongée sur des fonds de 45 mètres. 3,4 tonnes d'holothuries ont été saisies.

21/04 - Trafics d'espèces : Madagascar se prépare au prochain rendez-vous avec la Cites. Un groupe d'experts de l'ONUDC, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, est actuellement à Madagascar à la demande du gouvernement. Sa mission est d'analyser la capacité de prévention des trafics de faune et de flore du pays et ses capacités judiciaires dans ce domaine. Coraux noirs, hippocampes, tortues éteintes, et bien sûr bois de rose et d'ébène : de nombreuses espèces font l'objet de trafic. L'enjeu est de rassurer la communauté internationale pour éviter de nouvelles sanctions en juillet, rappelle *RFI*. Selon Jorge Rios, responsable à l'ONUDC, de la lutte contre les crimes liés à l'environnement, « *le rôle de l'équipe est d'identifier ce qu'il se passe, ce qui doit être fait, quels sont les obstacles. Est-ce que les lois sont appropriées ? Peut-être que les lois ne donnent pas les bons pouvoirs aux bonnes personnes et donc devraient être amendées. A moins que nous ne mettions en place un cadre pour changer les choses sur le terrain. Nous craignons que la situation empire* ». Les experts devront remettre leurs recommandations et un plan d'action au gouvernement d'ici trois mois.

22/04 - Le service des douanes met la main sur une nouvelle tentative de trafic d'or à l'aéroport d'Ivato. Un ressortissant indien de passage à Madagascar a tenté de quitter le pays avec des bijoux pesant au total 355 grammes. Les marchandises ont été confisquées. L'auteur du trafic a opté pour la voie transactionnelle et a pu prendre son vol pour l'étranger.

07/04 - Le WWF lance un signal d'alarme : les forêts humides de Madagascar sont en danger. Elles font partie, selon l'Unesco, des 114 sites classés concernés par des activités économiques néfastes. L'État malgache s'est pourtant engagé à en assurer la protection, conformément à la Convention du patrimoine mondial. L'alerte a été donnée en 2009. À l'époque, l'organisme avait déjà saisi les autorités afin qu'elles trouvent des solutions pour mettre aux graves menaces qui pèsent sur les six parcs nationaux constitués de forêts humides, en raison principalement de coupes illégales et du pillage intense des bois précieux, ainsi que de ruées sauvages sur les gisements de pierres précieuses. Le taux d'endémicité des espèces de ces forêts de l'Est est estimé à 80 %, ce qui place ces sites parmi les plus exceptionnels au monde. Les six parcs concernés ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial en juin 2007. La poursuite de la dégradation de ces lieux pourrait « *remettre en cause leur capacité à apporter des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux aux populations qui en dépendent* », écrit le WWF. Pour Madagascar National Parks (MNP), qui a reçu mandat de l'État pour gérer 43 aires protégées réparties sur plus de 2 millions d'ha, la protection des sites nécessite une mobilisation massive. Dans sa démarche, MNP implique déjà les populations locales mais la lutte contre les pillages, les exploitations et les trafics illicites est un combat de longue haleine qui requiert une volonté politique et l'implication de tous les acteurs concernés.

01/04 - Les six containers de bois précieux à destination de la Chine, saisis à Maurice en juin 2011, ont été rapatriés à Madagascar. Le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa, s'est rendu spécialement à Toamasina pour assister au débarquement de la cargaison de 704 rondins (120 tonnes), accompagné du ministre des finances et du budget. C'est la toute première opération de rapatriement de bois de rose et de palissandre exportés illicitement qui vient d'être menée à bien. Les négociations ont été longues et fastidieuses. Un ancien ministre mauricien du tourisme était de mèche avec les trafiquants malgaches. Hery Rajaonarimampianina avait pesé de tout son poids lors de sa visite officielle à Maurice le mois dernier car la réglementation internationale en vigueur n'impose pas ce rapatriement de la part de l'Etat qui a confisqué les produits des crimes environnementaux. La Grande île peut ainsi se targuer d'avoir enregistré un progrès significatif et, cela, avant la 67^{ème} session du Comité permanent de la Cites. Les bois de rose rapatriés, qui sont la propriété de l'Etat, vont rejoindre ceux déjà inventoriés, marqués et sécurisés, stockés au port de Toamasina, conformément au plan d'utilisation des stocks soumis à la Cites. Le sort de ces bois précieux reste incertain. Le gouvernement a fait part à maintes reprises de son souhait de les commercialiser au travers d'un appel d'offres international. « *Madagascar fera un rapport au niveau du comité de la Cites au mois de juillet. Si tout va bien, nous pouvons procéder à cet appel d'offres* », indique-t-on au ministère des finances et du budget. *L'Express* s'interroge : le rapatriement de ces six containers permettra-t-il de lancer des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes impliquées dans cette exportation illicite ? A noter que les négociations en vue du rapatriement des conteneurs saisis dans d'autres pays seraient encore en « *stand-by* ».

Lors de l'inventaire effectué à l'arrivée de la marchandise en provenance de Maurice, 184 rondins se sont avérés ne pas être du bois de rose. Les trafiquants auraient sciemment introduit dans leur cargaison des bois de moindre qualité...

***L'Express* écrit : « C'est bien de pouvoir rapatrier six conteneurs, mais ce serait mieux d'avoir la volonté de poursuivre ceux qui ont pu faire partir des milliers de conteneurs depuis 2007. Quand on entend le président dire dans un de ses discours qu'il allait fermer les yeux sur les trafics antérieurs à 2013, on a réalisé qu'il n'avait qu'un simulacre de volonté pour lutter contre le trafic. Se contentera-t-on de récupérer la manne de ces six conteneurs ? L'État passe un test pour prouver sa détermination de mettre fin au trafic et donner un signal aux bailleurs de fonds. Il doit pouvoir remonter à la source pour découvrir le pro-**

priétaire de ces marchandises de valeur. C'est un secret de polichinelle. Tous les renseignements peuvent être retracés à la douane et chez le transitaire. Mais il est du trafic du bois de rose comme du trafic d'armes. On n'en connaît jamais le propriétaire. Et puis comme ce rapatriement a été vraisemblablement la monnaie d'échange pour l'octroi aux Mauriciens d'une zone économique spéciale de 450 km², on doute fort qu'il y ait une suite pour les autres trafics ».

Les saisies spectaculaires dont se félicite le pouvoir attisent les convoitises, affirme La Gazette, qui écrit : « Tous savent ce que deviendront ces marchandises saisies : en tout ou en partie, elles vont disparaître ! Et les sommes s'y rapportant vont atterrir dans les poches de gros bonnets du régime, civils ou militaires. La valeur de ces produits attise déjà les convoitises, et dans certains cercles, on réfléchit aux moyens de les soustraire des griffes de l'Etat ».

06/04 - Deux personnalités de la Transition convoquées à Singapour pour la réouverture du procès bois de rose. La presse se refuse à livrer leur nom. Le premier personnage incriminé aurait occupé un poste clé à la présidence de la Transition. Le second ferait encore l'objet d'enquête. Une importante transaction opaque aurait en effet été retracée sur son compte bancaire. Ces deux personnalités sont-elles les véritables commanditaires et cerveaux de cette affaire ? Le procès qui se tiendra à Singapour ce mois-ci devrait éclaircir le flou qui entoure ce trafic déjoué à Singapour en 2014.

15/04 - L'ambassade des États-Unis souhaite que les autorités ouvrent une enquête pour corruption sur l'affaire des bois de rose saisis à Singapour¹⁰. « Nous suivons ce cas étroitement et nous serions ravis de voir les autorités malgaches, surtout le Bianco, lancer une enquête plus approfondie de ce cas de bois de rose de Singapour comme cela s'impose », déclare-t-elle. Pour les États-Unis, les affaires de bois de rose vont plus loin que les problématiques de déforestation ou de dommages environnementaux. « Le commerce illicite des ressources naturelles entraîne un nombre croissant d'autres types de crimes, incluant le blanchiment d'argent et la spéculation internationale qui sont déjà des menaces en elles-mêmes », souligne l'ambassade, qui ajoute encore : « Pour lutter contre le commerce illicite, les cas de trafiquants doivent être traités sérieusement et doivent aboutir à un procès ». Pour l'AVG, le pouvoir continue de faire preuve de laisser-aller : les enquêtes annoncées n'ont toujours pas été lancées. L'association environnementale s'étonne que le gouvernement singapourien soit plus préoccupé par ces crimes environnementaux que les autorités malgaches.

20/04 - Le comptage des bois de rose saisi touche à sa fin mais deux millions de rondins seraient encore cachés. Dans un rapport remis à la Banque mondiale, la commission interministérielle chargée de l'assainissement du secteur des bois précieux fait état de 28 666 rondins saisis. 27 725 d'entre eux sont étiquetés, comptés et placés en sécurité. Le même document estime toutefois à deux millions le nombre de rondins cachés, une fortune inestimable. Le comptage a pris deux mois et a été réalisé dans 11 des 22 régions. Le sort de ces bois précieux dépend de l'issue des négociations entre le gouvernement et le comité permanent de la Cites, en juillet. Lors de sa dernière réunion, en janvier, le comité avait lancé un avertissement à l'endroit des autorités malgaches qui n'avaient pas fait, selon lui, « suffisamment de progrès dans l'application de ses recommandations ».

29/04 - « La vanille blanchit le bois de rose et perd en qualité », titre RFI. La vanille perd en qualité et le gouvernement s'en inquiète. La vanille n'a pourtant jamais été aussi valorisée sur le marché international depuis plus de dix ans : les gousses de qualité s'achètent jusqu'à 220 dollars le kilo, deux à trois fois plus qu'il y a un an. La récolte malgache, qui fournit la moitié de la vanille naturelle mondiale, était moins importante en 2015, ce qui a dopé les prix. La vanille est aussi devenue un produit de spéculation depuis que les trafiquants de bois de rose qui exportent illégalement en Chine blanchissent l'argent qu'ils en tirent en achetant de la vanille. Avec cette envolée des prix ininterrompue depuis 2012, les centaines de milliers de petits producteurs craignent de se faire voler les gousses vertes. Ils les récoltent à peine mures et se dépêchent de les vendre mal séchées ; à l'arrivée le taux de vanilline est décevant pour les acheteurs. Difficile de contrôler la qualité lorsque les gousses sont emballées sous vide, une pratique qui s'est généralisée. Le gouvernement vient d'interdire ce type d'emballage à l'export. Plusieurs centaines de kilos de gousses vertes ont été brûlées. Il en va de l'avenir de la vanille malgache, dont la part de marché pourrait dégringoler dans les années à venir. Les prix élevés ont encouragé le redémarrage de cette culture en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et même en Inde.

26/04 - Le sénateur Lylison dénonce la constitution avec Maurice d'une zone économique spéciale à Taolagnaro, qui, selon lui, en raison de l'autonomie qui lui sera accordée, rendra possible les exportations illicites des bois de rose ou encore des zébus volés par les dahalo dans le Sud.

¹⁰ Voir aussi le dossier de L'Express Magazine du 13/04/16 : Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/33/02/448497/110140269.pdf>

Le « Groupe des experts nationaux » s'interroge sur le contenu de l'accord conclu entre Madagascar et Maurice. La formule ZES, qui a fait la preuve de son efficacité en Chine, permettra-t-elle à Madagascar de relancer son économie ? Quelles seront les retombées pour les populations locales ? Le Parlement n'a pas été invité à débattre du projet. La société civile exige du pouvoir plus de transparence.

05/04 - Vente de l'île Nosy Valiha de l'archipel des Radama : démenti gouvernemental. Une annonce parue fin mars sur le site « *Vladi Private Islands* » offre ce petit paradis de 385 ha pour 15 millions d'euros. Elle a depuis été retirée. Une annonce identique avait déjà été publiée en 2012 et 2013 pour un prix de 4 millions d'euros. Face à l'émotion suscitée, le ministre du tourisme, Ulrich Andriatiana, a tenu à faire une mise au point : « *L'Etat malgache ne vend pas d'îles* », a-t-il martelé. La vente d'îles privées étant interdite par la loi, les transactions ne peuvent se faire que sous la forme de baux emphytéotiques. La presse s'interroge sur les dessous de cette affaire. Dans le passé, déjà, des hommes d'affaires proches du pouvoir de Transition avaient défrayé la chronique pour des opérations douteuses dans ce secteur proche de Nosy Be.

► Banque mondiale, coopération

01/04 - L'IDA vient en appui au secteur énergétique malgache. Le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 65 millions de dollars, pour aider le gouvernement à améliorer la gouvernance et le fonctionnement du secteur de l'électricité. « *Le manque d'accès à l'électricité adéquat à Madagascar limite la prestation des services sociaux de base. Il rend également difficile l'environnement des affaires, ce qui affecte le climat d'investissement du pays* », déclare Coralie Gevers, responsable des opérations pour Madagascar. L'accès aux services d'électricité reste très faible à Madagascar. Actuellement, de 12 à 13 % de la population seulement aurait accès à l'électricité. Le taux de consommation d'électricité est bien plus faible à Madagascar que dans d'autres pays d'Afrique. Le secteur souffre de pertes élevées et de pannes fréquentes. La Jirama est soumise à un stress opérationnel et financier, rappelle la Banque. La société nationale serait la grande bénéficiaire de cette enveloppe. « *48,6 millions de dollars sont réservés à la réhabilitation prioritaire et au renforcement des réseaux de transport et de distribution à Antananarivo et à l'amélioration des systèmes de distribution existants dans certains districts, afin d'accroître la fiabilité du réseau* », indique le communiqué de l'institution.

12/04 - La Banque mondiale souligne la nécessité d'améliorer tous les aspects de la gestion financière de l'État. Aucune reprise économique n'est possible selon elle sans la poursuite et l'accélération des réformes préconisées et tout juste engagées. Sans la maîtrise de diverses exonérations, des exemptions et des régimes spéciaux et la lutte contre la corruption, l'administration fiscale demeure faible. « *Certaines mesures destinées à améliorer les recettes fiscales n'ont pas encore été mises en œuvre* », souligne la Banque. Pour 2016, elle préconise de concentrer davantage les efforts sur la bonne gouvernance et l'environnement des affaires, conditions sine qua non de la performance économique. La baisse des exportations des entreprises franches, la chute des cours du nickel sur le marché international et la baisse des recettes du tourisme ont eu des impacts négatifs sur la performance économique du pays. Le taux de croissance économique n'a été que de 3 % au lieu des 5 % prévus dans la loi des finances 2015. En outre Madagascar reste « *un pays à risque* », qui figure parmi les moins propices aux affaires. La stabilité politique joue également un rôle capital dans le redressement économique, les risques sont pourtant énormes à l'approche de 2018, où les dirigeants actuels feront tout pour conserver le pouvoir, et les principaux protagonistes de la crise de 2009, frappés par le « *ni... ni* »... en 2013 prévoient de prendre leur revanche, s'inquiète la Banque.

30/04 - Heather Higginbottom, secrétaire d'État adjoint du département d'État américain en visite à Madagascar : « il est rare qu'un pays puisse bénéficier une seconde fois du MCA »¹¹. Elle réitère la nécessité d'un effort soutenu en matière de gouvernance, de démocratie, de lutte contre le trafic des ressources naturelles et la corruption, ainsi que des efforts en matière de transparence et de stabilité politique. Autant de critères qui seront pris en compte pour un éventuel retour de Madagascar dans le MCA (Millennium challenge account). La Grande île a été le premier pays à bénéficier de ce programme, interrompu par le coup d'Etat de 2009. Depuis, le conseil d'administration du MCA a rehaussé le niveau des critères d'éligibilité des pays qui souhaitent réintégrer le programme. L'État malgache devra donc remplir ces condi-

¹¹ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/71/08/448497/110422379.pdf>

Le MCA est un fonds de développement bilatéral annoncé par l'administration Bush en 2002 et créée en janvier 2004. Il est destiné à accélérer la croissance en vue de réduire la pauvreté par le biais de la croissance économique. Le partenariat est réservé aux pays qui ont réalisé une certaine performance dans les trois domaines suivants : bonne gouvernance, création d'un environnement favorable à l'initiative privée, engagement de l'Etat à faire des investissements conséquents dans le secteur social.

tionnalités très rigoureuses. « *Les États qui souhaitent un second accord doivent prouver le déploiement d'efforts concrets et soutenus dans le sens de l'atteinte de ces critères* », prévient-elle.

► Vie des entreprises, divers

06/04 - Le ministère du tourisme et des transports lance un appel à de nouvelles compagnies aériennes pour la desserte de Madagascar. D'après les explications du ministre, Ulrich Andriantiana, Madagascar ne peut plus être sous la dépendance de la seule compagnie nationale. « *Nous devons atteindre un nombre de 20 à 25 compagnies afin de faciliter l'accès et la sortie du territoire. Nous ne possédons que près de dix compagnies, contre une quarantaine pour Maurice* », explique-t-il.

13/04 - Des opérateurs touristiques expriment leur inquiétude à la veille de la haute saison. Ils pointent du doigt les handicaps de la destination Madagascar : l'état des routes, le manque d'infrastructures, les difficultés d'Air Madagascar, les nouvelles taxes aux frontières, la mauvaise qualité de l'accueil à l'aéroport et surtout l'essor du secteur informel. La révision à la hausse du prix d'entrée dans les parcs nationaux a impacté les activités des agences de voyages et des tours opérateurs. « *Nous sommes en difficulté, et lançons un appel à l'endroit du gouvernement pour qu'il prenne les mesures adéquates afin de promouvoir la destination Madagascar* », déclare un tour opérateur présent dans la Grande île depuis 20 ans.

08/04 – Pour L'Express, le scandale « Panama Papers » n'épargnerait pas Madagascar. Des hommes d'affaires malgaches sont cités dans cette affaire de paradis fiscaux. Ce sont au moins sept opérateurs économiques, très connus dans le milieu des affaires et réputés figurer dans la liste des hommes les plus riches du pays, qui auraient été impliqués dans la création de sociétés offshore dans les îles Vierges britanniques, à Singapour, aux Seychelles et dans d'autres paradis fiscaux. Une société pétrolière figurerait dans la liste. Prudent, le quotidien ne révèle pas l'identité de ces opérateurs. *Le Daily* prend plus de risques et publie le nom de quatre indo-pakistanaïses (« *karana* ») présents dans les listings de « *Panama Papers* » mais ne se prononce pas sur leur éventuelle implication dans des affaires d'évasion fiscale.

Le site *houseniawriting* dément catégoriquement ces informations qui seraient issues non pas de la base de données de « *Panama Papers* » mais d'« *Offshore Leaks* », créée par « *The international consortium of investigative journalists* » (ICIJ), l'organisation qui est à l'origine des « *Panama Papers* ». « *Offshore Leaks* » concerne des sociétés offshores enregistrées dans 10 juridictions des îles Vierges britanniques, des Seychelles, de Singapour et des îles Cook. Les informations couvrent près de 30 années, jusqu'en 2010. Les 4 noms cités par *Le Daily* figurent bien dans cette base mais à la date de 2007 et ils n'ont aucun lien confirmé avec « *Panama Papers* ». Le site écrit : « *Est-ce que les personnes et les groupes les plus riches de Madagascar pratiquent l'évasion fiscale ? C'est une évidence, mais si je voulais cacher 500 millions de dollars (le montant répété par les médias malgaches), il me suffirait d'aller à 1 132 km de Madagascar sur l'île Maurice qui est également un paradis fiscal. En fait, je n'aurais même pas besoin de me déplacer puisqu'il y a des banques mauriciennes à Madagascar qui peuvent faire ce type de montage* ».

08/04 - La Chine marque de plus en plus sa présence dans la Grande île. Ses investissements ont connu une hausse spectaculaire ces dernières années. « *Aujourd'hui le nombre d'entreprises chinoises venues investir à Madagascar s'élève à plus de 1 400, avec un montant d'investissement de l'ordre de 739 millions de dollars* », annonce la nouvelle ambassadrice de Chine. « *En 2015, le volume du commerce bilatéral a atteint 668 millions de dollars, soit une multiplication par 35 par rapport à 1990. Les aides et investissements chinois couvrent de nombreux domaines comme les infrastructures, l'industrie, l'agriculture, le sport, l'éducation, la santé publique* », ajoute-t-elle. Un dixième des échanges commerciaux de Madagascar se fait avec la Chine, ce qui en fait le deuxième partenaire commercial du pays après l'UE et le premier importateur. La Grande île compte actuellement 60 000 ressortissants chinois. C'est 3 fois plus que les ressortissants français (environ 20 000), précise *RFI*.

18/04 - Profitant de l'ouverture de la ligne aérienne Istanbul- Antananarivo, la Turquie s'intéresse de plus en plus au marché malgache. Une mission composée d'une soixantaine de chefs d'entreprises explore les potentialités économiques de la Grande île. « *Le commerce, la santé, l'énergie, ainsi que les nouvelles technologies sont les domaines qui les intéressent particulièrement* », a fait savoir le ministre de l'industrie et du développement du secteur privé. Le marché turc s'intéresse au girofle, au cacao et à la cannelle de Madagascar. *Tribune* note que la Turquie est de plus en plus présente à Madagascar. Pour preuve, outre cette visite d'une forte délégation d'hommes d'affaires turcs, le renforcement annoncé des liaisons de Turkish Airlines, l'invitation du chef de l'Etat au « *Sommet humanitaire mondial* » qui aura lieu fin mai en Turquie, l'organisation prochaine d'une rencontre dénommée « *Semaine de la Turquie* », des dons effectués par l'ambassade... Un « *Conseil conjoint d'affaires Turquie-Madagascar* » sera créé entre la Fédération des chambres de commerce de Madagascar (FCCIM) et de la Deik, l'entité chargée des relations économiques extérieures de la Turquie. La diplomatie turque est omniprésente dans la Grande île depuis quelques mois, relèvent les médias.

05/04 - Démographie : la population multipliée par cinq depuis 1960. Les Nations unies estiment la population de Madagascar à 5,1 millions d'habitants en 1960 et à 24,2 millions en 2015. Une progression au rythme de 2,8 % par an. Un taux élevé mais qui s'est quelque peu ralenti, après avoir atteint plus de 3 % dans les années 1990. L'augmentation de la population pour l'année 2015 est estimée à près de 700 000. Cette croissance exceptionnelle depuis 1960 est le résultat du maintien sur longue période, c'est à dire jusqu'à la fin des années 1990, d'une fécondité supérieure à 6 enfants par femme et d'une baisse rapide de la mortalité, en particulier de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, dont le niveau conditionne largement l'espérance de vie à la naissance. Sur la période 2005-2010 (dernière période connue) la fécondité était ainsi de 4,8 enfants par femme, contre 7,3 pour la période 1960-1965, et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 67 pour 1 000 naissances vivantes, contre 250 pour 1 000 (quatre fois plus) en 1960-1965. Ces niveaux sont associés à une espérance de vie à la naissance de 62,2 ans en 2005-2010 pour les deux sexes, contre 41,2 ans en 1960-1965. Ces données témoignent de l'avancée de la transition démographique : baisse de la mortalité suivie de la baisse de la fécondité. La période d'achèvement de cette transition reste difficile à prévoir. La population urbaine a été multipliée par 16, la population rurale par 3,5. La population urbaine est estimée en 2015 à environ 8,5 millions contre 540 000 en 1960. Madagascar pourrait être un pays majoritairement urbain entre 2040 et 2065. La population d'Antananarivo a, quant à elle, été multipliée par 10 depuis 1960, passant de 252 000 en 1960 à 2,6 millions aujourd'hui. Pour *La Gazette*, « *la croissance démographique effrénée signe l'échec du programme de PSI Madagascar en matière de planning familial et d'éducation sexuelle* ».

15/04 - Recensement générale de la population : l'Etat toujours en quête de financements. Le budget nécessaire est estimé à 32 millions de dollars et à entendre le directeur général de l'Instat, le pays est encore en quête de financements. La loi de finances 2016 prévoit une infime contribution de l'Etat (0.9 % du budget requis). Il faudrait « *plus de volonté de la part du gouvernement pour montrer l'importance du projet et mieux convaincre les bailleurs de fonds* », explique le DG de l'Instat. Une somme de 20 millions de dollars est annoncée par les partenaires financiers mais ils attendent qu'il y ait plus d'engagement de l'Etat avant de se prononcer. Le fait de ne pas disposer de statistiques exactes constitue un lourd handicap pour les projets de développement. Le dernier recensement date de 1993 et tous les projets actuels sont basés sur des chiffres estimés, ce qui ne convient pas aux bailleurs de fonds.

26/04 - Madagascar, « futur grenier alimentaire de l'océan Indien ». Partenaires et acteurs de ce projet conçu en août 2014 par le conseil des ministres de la COI, avec l'appui de l'UE, se sont retrouvés au siège de la FAO à Antananarivo pour faire un point d'étape. Le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnel (PRESAN), qui doit s'étaler sur 5 ans à partir de 2017, bénéficiera d'un financement de 140 millions de dollars. Sofia, Vakinankaratra et Menabe sont les trois régions choisies pour la réalisation du projet en vue d'approvisionner la zone en denrées alimentaires. Il consiste à booster la production de maïs, de riz, de grains secs et d'oignons, produits les plus consommés et les plus importés par l'ensemble des îles. À travers ce projet, Madagascar devrait pouvoir atteindre l'autonomie alimentaire et posséder suffisamment d'excédents pour approvisionner les membres de la COI. Sur les 60 millions ha de superficie totale cultivable de la Grande île, presque la moitié se prête à l'agriculture, et 18 millions d'ha demeurent disponibles.

25/04 - Une « commission » de plusieurs millions de dollars aurait été exigée par les autorités pour le renouvellement de la licence d'Orange Madagascar, selon des proches du dossier. La compagnie a refusé de payer. En réponse, selon *La Gazette*, une campagne de presse a été orchestrée pour dénoncer le refus d'Orange Madagascar de se conformer à la loi. Il est reproché à l'opérateur d'importants arriérés dans le versement de taxes à l'organisme de régulation des télécoms.

29/04 - Doing business : Madagascar vise la 80ème place. « *Le dernier rapport place Madagascar au 164ème rang. Notre objectif est d'atteindre le 80ème* », affirme Eric Robson Andriamihaja, directeur général de l'Economic development board of Madagascar (EDBM). La lourdeur des procédures, par exemple, reste un grand facteur de blocage dans la création d'entreprise. C'est pourquoi le pays a reculé de 16 points dans le classement général de cet indicateur. « *Si nous voulons avancer, plusieurs lois devraient être amendées* », explique-t-il.

19/04 - Air Madagascar : le leader syndical Rado Rabarilala et trois de ses collègues exigent leur réintégration, en application du verdict du tribunal administratif. Ils exigent le rétablissement de la « *bonne gouvernance* » de la compagnie, que la mauvaise gestion a précipité au bord du gouffre. Ils condamnent le choix du pouvoir de privilégier la nouvelle compagnie privée, Madagascar Airways, qui dessert un nombre croissant de lignes domestiques et étoffe sa flotte. *Tribune* rappelle que ces syndicalistes sont à l'origine de la grève qui a durement affecté la compagnie durant un mois en 2015, fragilisant tout un pan de l'économie, dont le tourisme. Air Madagascar en est sortie plus affaiblie encore et a dû supprimer plusieurs centaines d'emplois. Les syndicats brandissent la menace d'une reprise du mouvement de grève. L'action des quatre

syndicalistes d'Air Madagascar a reçu l'appui de collègues de la Jirama et d'homme politiques. Ils observent des sit-in devant le siège de la compagnie au cœur de la capitale et à l'aéroport d'Ivato.

« *En aucun cas, la question de réintégration ne rentre dans la compétence du tribunal administratif. Par conséquent, toute réintégration réclamée par les quatre agents sur la base de ces jugements reste infondée* », déclare un communiqué de la direction d'Air Madagascar qui rappelle que le licenciement des quatre délégués fait suite à des infractions lourdes au règlement intérieur de la compagnie. Les licenciements avaient été autorisés par l'inspection du travail.

Alors que la compagnie est à nouveau menacée de paralysie, le nouveau ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, évoque la perspective d'une privatisation. Vendre la compagnie aérienne nationale ne figure pas dans l'agenda du gouvernement, rétorque le premier ministre.

23/04 - Émeute dans une entreprise franche de confection. Un cadre étranger séquestré et libéré par les forces de l'ordre. Suite à l'agression de quatre de leurs collègues, des ouvriers se sont emparés d'un cadre étranger et l'ont enfermé dans les toilettes jusqu'à ce que des éléments de l'Emmo/Reg viennent le libérer, sous les huées du personnel qui exigeait qu'il soit menotté. Il a été embarqué à bord d'un pick-up et conduit dans un camp de la gendarmerie pour enquête. Les délégués du personnel ont été invités à déposer plainte. *L'Express* écrit : « *Faute de ministère ou encore de département en charge du travail [dans le nouveau gouvernement], le service d'inspection n'est pas intervenu, malgré l'atmosphère délétère* ». Un inspecteur du travail, contacté par le quotidien, confirme que le travail est le grand oublié du nouveau ministère de la fonction publique. « *N'étant affilié nulle part dans cette nouvelle structure, nous ne sommes pas intervenus* », justifie-t-il.

Le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'administration pourrait changer d'appellation pour marquer le rattachement à ce ministère des services du travail et des lois sociales. Un oubli qui a provoqué l'indignation des personnels concernés à l'approche de la fête du travail. Une autre solution consisterait à créer un ministère du travail à part entière.

A titre dérogatoire, les manifestations organisées dans le cadre de la fête du travail seront autorisées, annonce le préfet de police de la capitale. La mesure s'applique à toutes les régions. « *C'est dans les larmes et l'amertume que la fête du travail sera célébrée* », lance le président du syndicat des fonctionnaires. La « *corruption de haut niveau et les infractions au code du travail* » sont cités par les syndicalistes comme motifs de leur mobilisation. Le préfet de police a néanmoins interdit aux syndicalistes de se réunir sur la place de la Démocratie à Ambohitovo, il les renvoie sur un stade périphérique, à Alarobia.

28/04 - Les conditions de travail dans les entreprises franches du textile-habillement ne satisfont pas aux principes du travail décent, selon un état des lieux actualisé de la situation présenté sous l'égide de la fondation Friedrich Ebert Stiftung. 11 % seulement des entreprises franches fournissent des équipements de protection individuelle à leurs employés, une disposition pourtant obligatoire. Seulement la moitié des entreprises du secteur déclarent affilier leurs employés à la caisse de retraite. Plus de 40 % des travailleurs et de leur famille sont totalement privés de prestations sociales élémentaires. Un nombre assez important d'entreprises ont arrêté le versement des cotisations sociales, consécutivement à la conjoncture politique. Les risques et les cas réels de maladies professionnelles sont occultés, une situation due au manque de connaissance de ces affections et aux lacunes des textes et réglementations en vigueur. Le secteur ne dispose d'aucune convention collective, les comités d'entreprise sont quasi-inexistants. Le dialogue social demeure très limité et la culture de négociation ne parvient pas à se concrétiser en convention d'établissement.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 30/04/16 : 1 euro = 3595 Ariary